

**SYNDICAT
MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN VERSANT
DE LA CÈZE**



**BILAN 2011
CONTRAT DE RIVIÈRE DE LA CÈZE**

Mai 2012



PRÉAMBULE...p2

1. RAPPEL DU CONTEXTE...p3

1.1. HISTORIQUE

1.2. LE BASSIN VERSANT

1.3. ORGANISATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

1.4. FINANCEMENT PREVISIONNEL 2011 – 2015

2. BILAN VOLET A : QUALITÉ DES EAUX...p7

2.1 VOLET A1 : Assainissement des collectivités et des campings

2.2 VOLET A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole

2.3. VOLETS A3/A4 : Sécurisation qualitative de l'AEP et des eaux de baignade

Evaluation de la qualité des eaux

2.4. SYNTHÈSE VOLET A

3. BILAN VOLET B : GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX...p14

3.1. VOLET B1 : Restauration/Entretien des cours d'eau

3.2. VOLET B2 : Inondations

3.3. VOLET B3 : Gestion quantitative de la ressource

3.4. SYNTHÈSE VOLET B

4. BILAN VOLET C : COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE...p21

5. AVANCEMENT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RIVIÈRE...p24

6. ZOOM SUR LES PRIORITÉS 1...p26

7. ORIENTATIONS...p.27

8. ANNEXES...p29

L

Le contrat de rivière s'insère dans le champ des contrats environnementaux sans portée réglementaire. Il est devenu, en vingt ans, la procédure de référence en matière de restauration des cours d'eau. Au plan national, environ 150 contrats de rivière sont actuellement recensés (2012).

*Il vise à réconcilier deux objectifs souvent antinomiques : **l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et le développement local.***

Le contrat de rivière cherche à responsabiliser les usagers. Il se définit, à l'échelle d'un bassin versant, comme un outil de planification et de programmation financière pluriannuelle d'actions relatives à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, à la lutte contre les inondations et à la valorisation économique de la rivière.

L'élaboration du Contrat de rivière Cèze a nécessité plusieurs années de concertation locale et d'échanges techniques avec l'ensemble des partenaires. En effet, si le Comité Syndical a pris la décision de s'y engager en 2006, sa validation par le Comité de Bassin est seulement intervenue en juillet 2011. Il a été signé le 23 décembre 2011 par neuf partenaires institutionnels et financiers à savoir l'Etat, L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, les Régions Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, les Départements du Gard, de l'Ardèche et de la Lozère, le Syndicat Mixte Départemental des milieux aquatiques et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze (ABCèze animateur).

Le Contrat pour la Cèze inventorie et hiérarchise sur la période 2011-2015 près de 250 actions. Leur mise en œuvre nécessite une forte mobilisation des nombreux maîtres d'ouvrage (120) et une animation performante, mission confiée au Syndicat mixte ABCèze.

Le présent document restitue l'état de réalisation des actions programmées sur 2011 (le plus souvent par anticipation de la validation définitive du contrat).

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Conscients de l'importance de la préservation du milieu « Cèze », les collectivités et les acteurs locaux ont engagé la réalisation d'un contrat de rivière en 2006. Concilier le développement de l'activité touristique, pérenniser l'activité agricole, accueillir de nouvelles populations, préserver les équilibres écologiques constituent des problématiques immanquablement liées à la ressource en eau tant au niveau quantitatif que qualitatif.

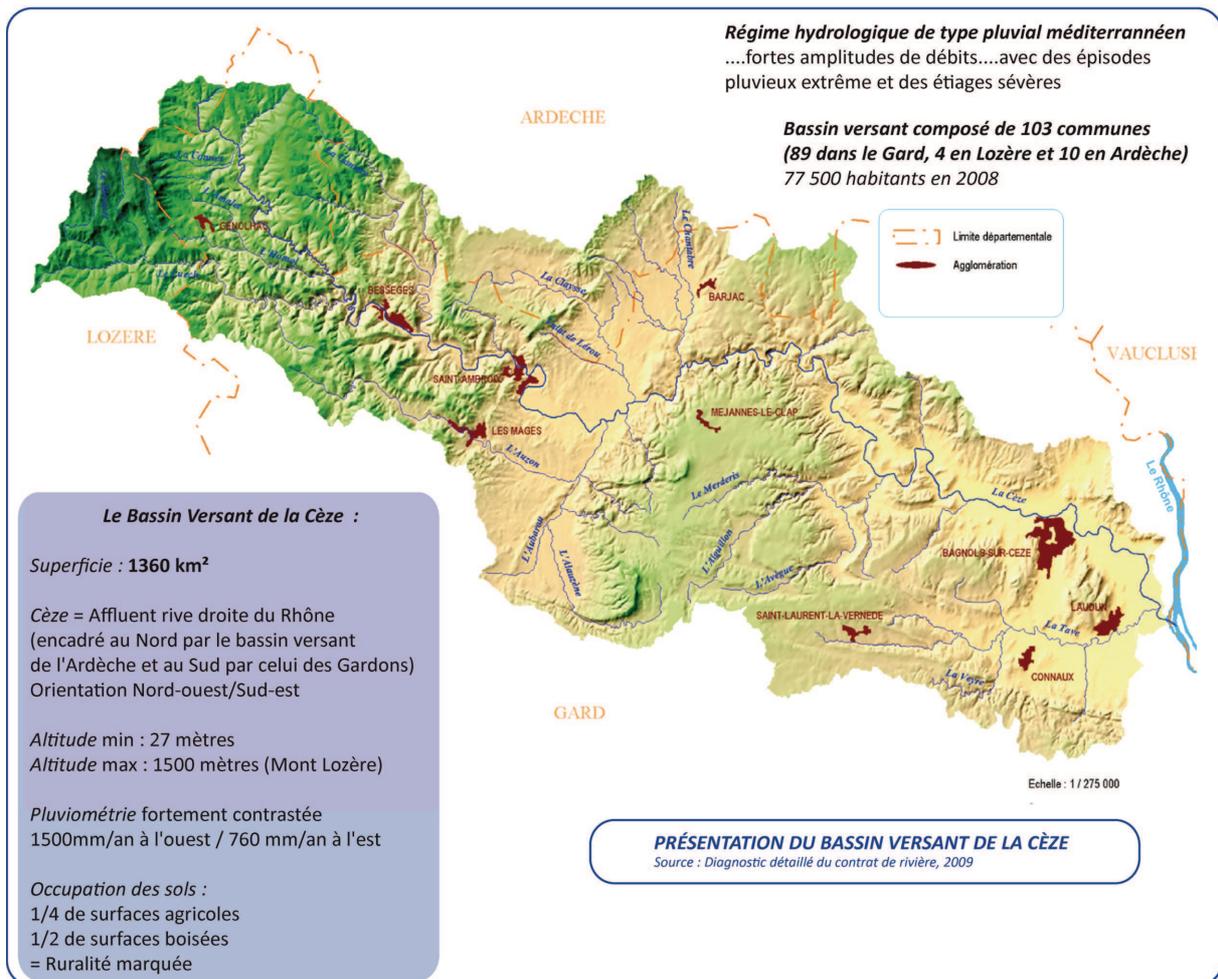
Le Contrat de rivière est donc apparu comme le meilleur moyen de répondre aux enjeux identifiés sur le bassin :

- l'Amélioration de la cohérence entre les ressources disponibles et les usages, et une maîtrise de la demande en eau et de son évolution ;
- le Rattrapage du retard d'assainissement susceptible de compromettre l'atteinte du bon état (conformément à la Directive Cadre Européenne de 2000) et qui s'avère incompatible avec la vocation touristique des cours d'eau ;
- la Poursuite de la dynamique engagée en matière d'entretien et de restauration des cours d'eau, en synergie avec la démarche Natura 2000 ;
- l'Accompagnement de la finalisation des procédures de prévention du risque inondation et du développement de la conscience du risque.

1.3. HISTORIQUE



1.2. LE BASSIN VERSANT



1.3. ORGANISATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Structure animatrice du contrat de rivière :

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
 représentant 74 communes
 du bassin versant ou leur EPCI
 et le Conseil Général du Gard
 Président : Yvan VERDIER, Conseiller Général du Gard

Signataires du Contrat de Rivière :

- L'Etat,
- L'Agence de l'eau RMC,
- Le Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement des cours d'eaux du Gard,
- Les Conseils Généraux du Gard (30), de l'Ardèche (07), et de la Lozère (48)
- Les Conseils Régionaux Languedoc Roussillon et Rhône Alpes

Programme d'actions décliné en 5 volets :

- **A** = Qualité des eaux - Réduction des pollutions domestiques et agricoles
- **B1** = Restauration / Entretien et mise en valeur des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités
- **B2** = Prévention des Inondations et protection contre les risques
- **B3** = Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable
- **C** = Coordination, Animation, Suivi et Evaluation du Contrat

Président du Comité de Rivière :

Yvan VERDIER, Conseiller Général du Gard

Vice Président :

Jean Paul MANIFACIER, Conseiller Général de l'Ardèche

Comité de Rivière :

(39 membres)
 Instance de concertation du Contrat de Rivière en charge du suivi du déroulement des actions du Contrat de Rivière et décidant des orientations concernant l'animation et le déroulement du contrat.

Bureau :

(8 membres)
 Prépare les Comités de Rivière et assure le suivi du contrat.
 Il se réunit une à deux fois par an, avant chaque comité de rivière, et à chaque fois que nécessaire.

ORGANISATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Source : Diagnostic détaillé du contrat de rivière, 2009

1.4. FINANCEMENT PRÉVISIONNEL 2011 - 2015

VOLET A « QUALITE DES EAUX - REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES »							
Sous-volet	Montant HT	dont					
		P1	P2	P3	Phase 1	Phase 2	
A.1	ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES ET DES CAMPINGS	22 290 200	44%	53%	3%	51%	49%
A.2	REDUCTION DES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE	1 345 000	38%	62%	0%	40%	60%
A.3	SECURISATION QUALITATIVE DE L'AEP ET DES EAUX DE BAIGNADE	880 000	95%	5%	0%	67%	33%
A.4	SUIVI - EVALUATION DE LA QUALITE DES EAUX	1 650 000	39%	61%	0%	50%	50%
TOTAL VOLET A		26 165 200	45%	53%	2%	49%	51%

VOLET B1 « RESTAURATION / ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LEURS FONCTIONNALITES »							
Sous-volet	Montant HT	dont					
		P1	P2	P3	Phase 1	Phase 2	
B.1.1	RESTAURATION - ENTRETIEN DES RIPISYLVES ET DU LIT DES COURS D'EAU	1 485 000	99%	1%	0%	63%	37%
B.1.2	RESTAURATION / PRESERVATION DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE ET DU FONCTIONNEMENT MORPHO ECOLOGIQUE	2 086 000	42%	58%	0%	34%	66%
B.1.3	AMELIORATION DES FONCTIONNALITES BIOLOGIQUES DES ZONES HUMIDES ET AUTRES MILIEUX CONNEXES AUX COURS D'EAU	315 000	100%	0%	0%	27%	73%
B.1.4	ACTIONS LOCALISEES DE VALORISATION DES COURS D'EAU, DES MILIEUX CONNEXES ET DU PATRIMOINE ASSOCIE	495 000	0%	25%	75%	18%	82%

VOLET B2 « PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES »							
Sous-volet	Montant HT	dont					
		P1	P2	P3	Phase 1	Phase 2	
B.2	PREVENTION DES INONDATIONS ET PROTECTION CONTRE LES RISQUES	6 330 000	52%	47%	1%	44%	56%

VOLET B3 « AMELIORATION DE LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE ET PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE »							
Sous-volet	Montant HT	dont					
		P1	P2	P3	Phase 1	Phase 2	
B.3.1	GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU	1 168 000	91%	9%	0%	43%	57%
B.3.2	SECURISATION QUANTITATIVE DE L'USAGE AEP	8 662 000	51%	47%	2%	49%	51%
TOTAL VOLET B3		10 170 000	51%	46%	2%	48%	52%

VOLET C « COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT »							
Sous-volet	Montant HT	dont					
		P1	P2	P3	Phase 1	Phase 2	
C	COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT	1 773 000	97%	3%	0%	62%	38%

Les financements font l'objet d'une programmation dans le temps. Définie en concertation avec les maîtres d'ouvrage, elle permet, d'une part, aux organismes financeurs **de budgétiser les dépenses** et d'autre part, elle pérennise une **méthode de gestion novatrice** pour les collectivités, à savoir la gestion pluriannuelle des finances publiques.

Le respect des échéances conditionne donc la réussite du contrat de rivière. La priorisation des actions inscrites au contrat de rivière aux dépens des autres projets constitue inmanquablement une garantie pour les collectivités.

En qualité d'animateur de cette démarche contractuelle, le syndicat ABCèze s'investit aux cotés des collectivités afin de respecter les engagements du contrat de rivière.

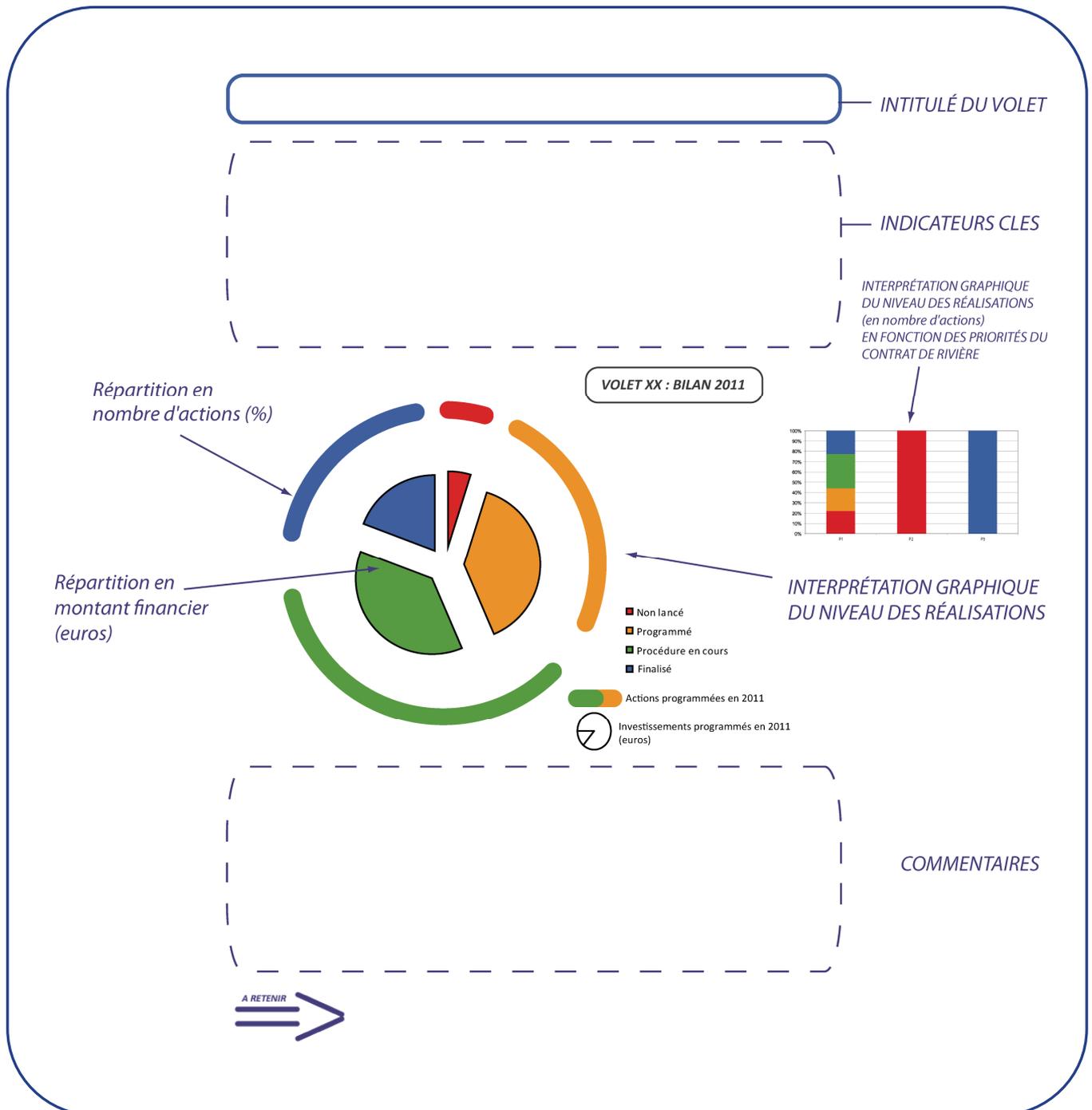
Au cours de l'année 2013, un bilan à mi-parcours sera réalisé. L'analyse des résultats permettra de décliner un programme d'actions amendé de projets non pris en compte initialement.

MONTANT TOTAL DU CONTRAT CEZE 2011 - 2015 48 479 200

	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Volet A1	3 929 000 18%	3 446 000 15%	4 090 000 18%	5 824 200 26%	5 001 000 22%	22 290 200 €
Volet A (sans A1)	613 000 16%	513 000 13%	368 000 9%	1 498 000 38%	928 000 24%	3 875 000 €
Volet B1	505 000 12%	954 000 22%	355 000 8%	1 105 000 25%	1 462 000 33%	4 381 000 €
Volet B2	285 000 5%	1 935 000 31%	540 000 9%	1 120 000 18%	2 450 000 39%	6 330 000 €
Volet B3	1 365 000 14%	2 030 000 21%	1 360 000 14%	1 805 000 18%	3 270 000 33%	9 830 000 €
Volet C	421 000 24%	326 000 18%	348 000 20%	298 000 17%	380 000 21%	1 773 000 €
TOTAL	7 118 000 15%	9 204 000 19%	7 061 000 15%	11 650 200 24%	13 491 000 28%	48 479 200 €

Chaque section fait l'objet d'une présentation standardisée. Afin de simplifier la lecture, les volets sont traités sous trois entrées :

- une partie « **INDICATEURS CLÉS** » qui présente les caractéristiques générales du bilan 2011 sur ledit volet,
- une partie d'interprétation graphique destinée à exposer les niveaux de réalisation,
- une partie « **COMMENTAIRES** » qui permet de cibler les problèmes rencontrés de façon à orienter les actions à venir du Syndicat.



2. BILAN VOLET A : QUALITÉ DES EAUX

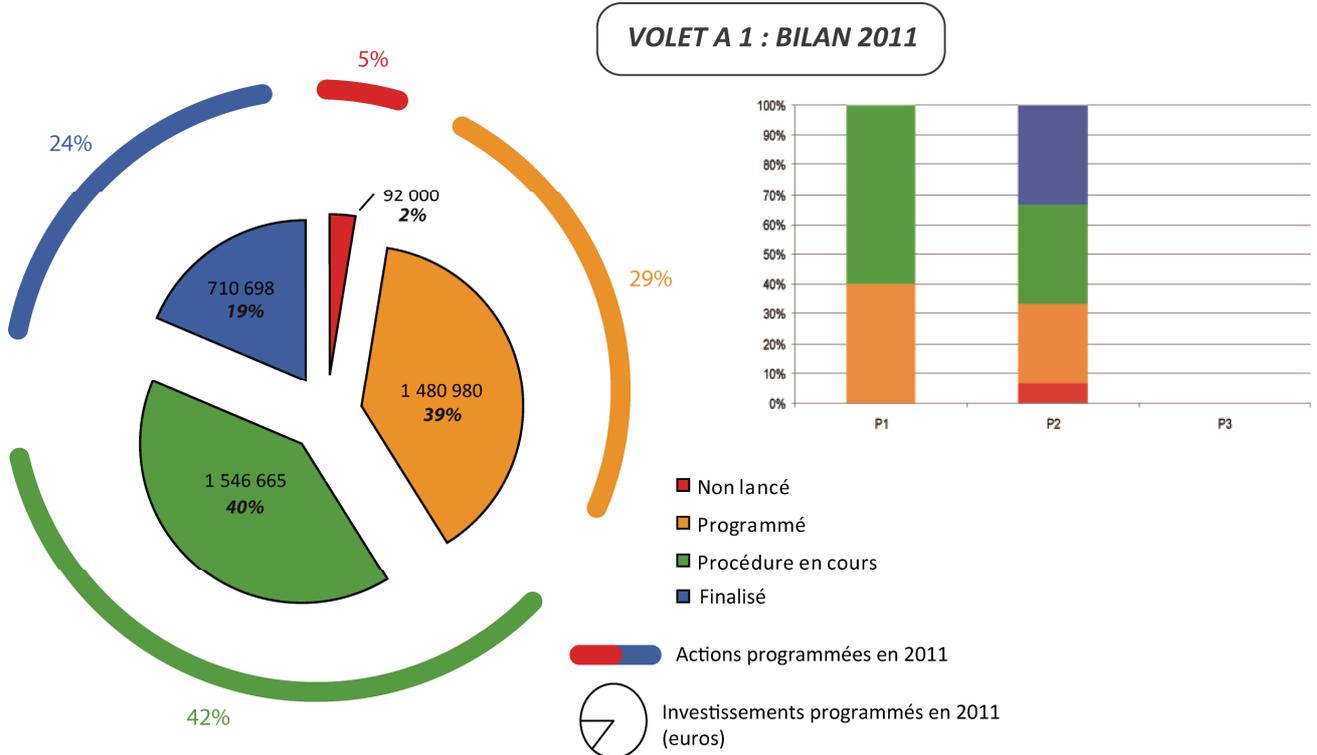
2.1 VOLET A1 : Assainissement des collectivités et des campings

INDICATEURS CLÉS

Le volet A1 constitue le premier poste de dépense du contrat de rivière du fait des retards importants vis-à-vis de la réglementation mais aussi des enjeux économiques (tourisme notamment). **Près de la moitié de crédits alloués au contrat de rivière de la Cèze sur la période 2011-2015 (46%) relève de l'assainissement.**

VOLET A1 =

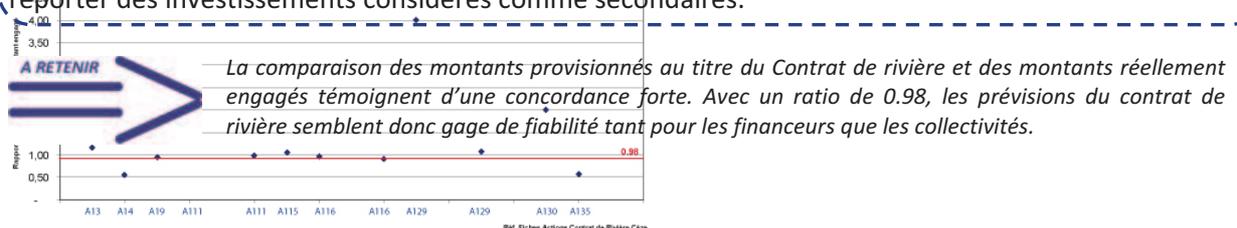
- ! 20 actions programmées en 2011 soit 3 929 000 euros provisionnés
- ! 66% des actions sont finalisées/en cours d'instruction
- ! **60% des actions figurant en priorité 1 au titre de l'année 2011 ont été engagées**



COMMENTAIRES

À l'aune d'une mise en œuvre tardive du contrat (signature courant décembre 2011), le taux de réalisation paraît satisfaisant. Il est important de noter que sur les sept actions inscrites au programme 2011 n'ayant pas été réalisées, la moitié fait l'objet d'une programmation au titre de l'année 2012.

Le principal point noir concerne l'assainissement non collectif. Si les diagnostics des SPANCs de Valcezard et du SABRE sont pour la plupart finalisés, la phase travaux a pris un retard considérable. Si les SPANCs possèdent des prérogatives fortes dans le diagnostic des installations privées, la mise en œuvre des préconisations (suite à l'étude de sol) relève des particuliers. En raison du coût unitaire des installations autonomes et en dépit des subventions accordées, les particuliers tendent à reporter des investissements considérés comme secondaires.



**TABLEAU DE BORD
CONTRAT DE RIVIÈRE CÈZE 2011-2015
VOLET A - "QUALITÉ DES EAUX - RÉDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES**

A1: Assainissement des collectivités et des campings

Volet	Ref. FA	Code Masse d'eau	Nom Masse d'Eau	Code mesure ou disposition PDM	Intitulé mesure ou disposition PDM	Maitre d'ouvrage	Opération	Type d'épuration	Priorité	Année	Montant provisionné au litre du CR (HT)	Montant engagé (HT)	Montant retenu (HT)	Montant réalisé (HT)	Avancement 2011
A1	.3	11-320	La Connes	5 A 01	Mettre en place / actualiser les SDA	SIVOM HAUTE CÉVENNES	Schéma directeur CONCOULES	SD	P1	2011	25 000 €	28 980 €	28 980 €	29 780 €	
A1	.4	10262	l'Homol	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	SIVOM HAUTE CÉVENNES	Travaux de mise en séparatif des réseaux du centre ville GENOLHAC	R	P1	2011	90 000 €	50 098 €	50 098 €	50 098 €	
A1	.9	10849	Abeau	5 A 01	Mettre en place / actualiser les SDA	SIVOM HAUTE CÉVENNES	Schéma directeur BONNEVAUX	SD	P2	2011	30 000 €	28 295 €	28 295 €	28 295 €	
A1	.11	398 399	La Cèze du barrage de Sénéchas à la Ganière La Ganière	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	BESSÈGES	Réhabilitation du réseau d'assainissement	R	P1	2011	85 000 €	129 000 €	129 000 €		
A1	.13	396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	5 A 01	Mettre en place / actualiser les SDA	MEYRANNES	Actualisation du zonage d'assainissement	SD	P2	2011	10 000 €	30 000 €	30 000 €		
A1	.15	10996	Claysse	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	ST PAUL LE JEUNE	Extension de la collecte La Brousse	R	P2	2011	200 000 €	200 000 €	195 540 €	195 540 €	
A1	.16	10996	Claysse	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	ST ANDRÉ DE CRUZIÈRES	Création d'une step	S	P2	2011	370 000 €	390 000 €	347 760 €	377 951 €	
A1	.16	10996	Claysse	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	ST ANDRÉ DE CRUZIÈRES	Création d'un réseau de transfert et d'un réseau de collecte	S/R	P2	2011	570 000 €	550 000 €	327 551 €	400 714 € 221 606 €	
A1	.26	396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	POTELIÈRES	Construction d'une nouvelle station d'épuration 700 EH	S	P2	2011	500 000 €	590 000 €	390 000 €		
A1	.29	10996	Claysse	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	COM COM CÈZE-CÉVENNES	Construction d'une step à Avéjan	S	P2	2011	263 000 €	338 000 €	159 176 €	241 200 €	
A1	.29	10996	Claysse	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	SAINT-JEAN-DE-MARUÉIOLS	Réhabilitation du réseau - hameau d'Avéjan	R	P2	2011	115 000 €	258 805 €	258 805 €	459 950 €	
A1	.29	10996	Claysse	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	SAINT-JEAN-DE-MARUÉIOLS	Création d'un réseau de transfert	R	P2	2011	350 000 €				
A1	.30	396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	5 A 01	Mettre en place / actualiser les SDA	MONTCLUS	Schéma directeur d'assainissement	SD	P2	2011	25 000 €	32 292 €	27 000 €	19 750 €	
A1	.33	394a	Cèze du Ruisseau de l'Aiguillon à l'amont de Bagnols	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	Construction d'une nouvelle step	S	P1	2011	750 000 €	622 980 €	567 600 €		
A1	.35	11954	Tave	5 A 02 5 A 05	Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	ST PONS LA CALM	Réhabilitation des réseaux pour suppression des eaux parasites pluviales et permanentes	R	P2	2011	90 000 €	179 893 €	179 893 €	179 893 €	
A1	.37	394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	5 A 05	Adapter les conditions de rejet aux usages sensibles et aux objectifs de bon état des cours d'eau	SABRE/BAGNOLS-SUR-CÈZE	Télé-surveillance du réseau	R	P1	2011	128 000 €	74 000 €	74 000 €		
A1	.38	394a, 395	Cèze du Ruisseau de la Malaygue à l'amont de Bagnols	5 E 21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	PARTICULIERS	Réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes sur la CC de Valcèzard DIAGNOSTICS	AA	P2	2011		72 000 €			
A1	.38	394a, 395	Cèze du Ruisseau de la Malaygue à l'amont de Bagnols	5 E 21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	PARTICULIERS	Réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes sur la CC de Valcèzard TRAVAUX	AA	P2	2011		92 000 €			
A1	.38	394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	5 E 21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	PARTICULIERS	Réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes sur le SABRE DIAGNOSTICS	AA	P2	2011		72 000 €			
A1	.38	394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	5 E 21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées	PARTICULIERS	Réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome non conformes sur le SABRE TRAVAUX	AA	P2	2011		92 000 €			

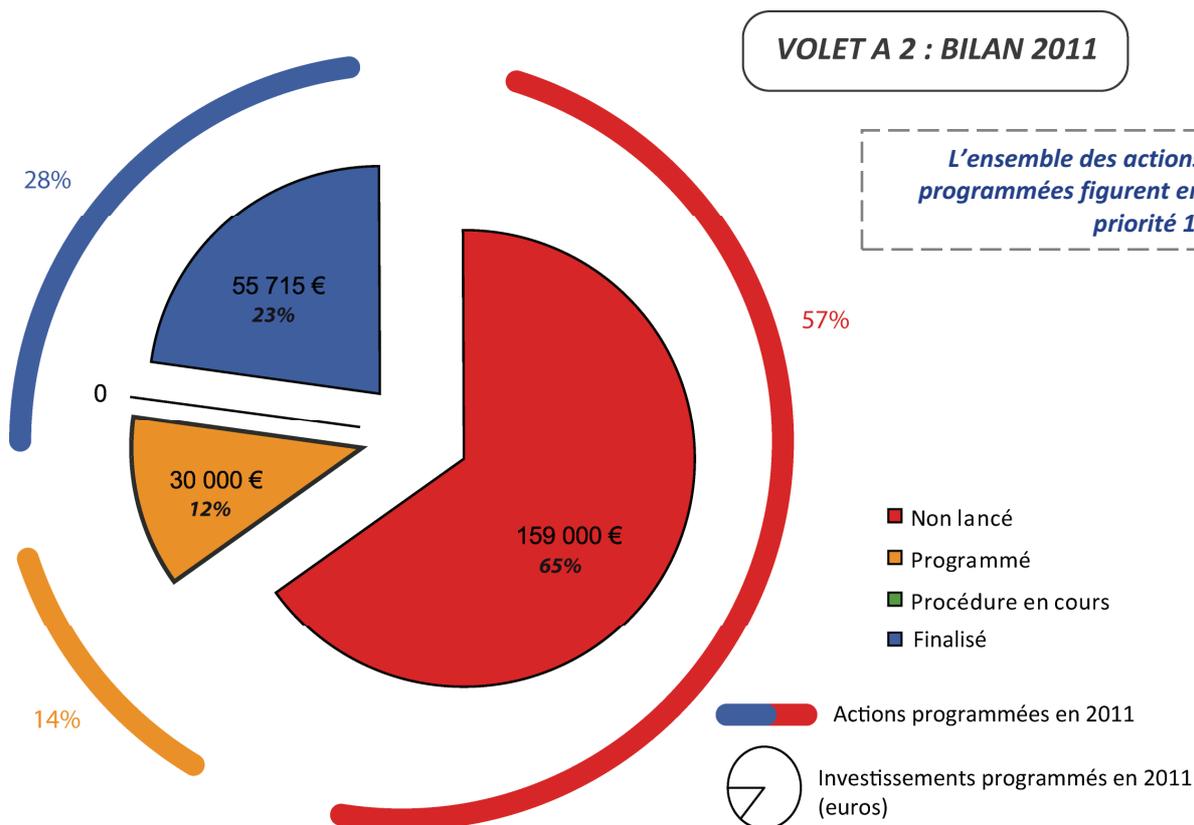
● Action finalisée
 ● Action programmée ultérieurement
 ● Action en cours d'instruction / réalisation
 ● Action non mise en oeuvre

2.2 VOLET A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole

INDICATEURS CLÉS

Le volet A2 représente une étape importante dans la compréhension des risques de pollutions issus des pratiques agricoles. La prégnance des activités agricoles sur le territoire du bassin versant rend cette analyse incontournable (l'agriculture occupe 25% de la superficie du bassin versant).

VOLET A2 = ! 7 actions programmées en 2011 (**Priorité 1**).
(244 000 euros provisionnés soit 20% du budget Contrat de Rivière 2011-2015.)
! 28% des actions sont finalisées/en cours d'instruction.
! 23% des montants prévus sont réalisés.



COMMENTAIRES

Le volet « Réduction des pollutions d'origine agricole » présente de forts contrastes. Si les actions portées par le Syndicat ABCèze et la commune de GOUDARGUES ont permis de tendre vers la réalisation des objectifs ; de nombreuses actions demeurent à l'état de projet.

La mobilisation des organismes consulaires et des organisations professionnelles est indispensable à la bonne marche du contrat de rivière. **En l'absence d'avancées significatives, les objectifs de réduction des atteintes au milieu ne seront pas remplis.**



La faiblesse des investissements sur l'année 2011 témoigne essentiellement du défaut d'engagement d'actions relevant du partenariat avec les organisations professionnelles. Une attention particulière est portée sur l'étude générale du contexte agricole sur le bassin de la Cèze qui s'avère déterminante.

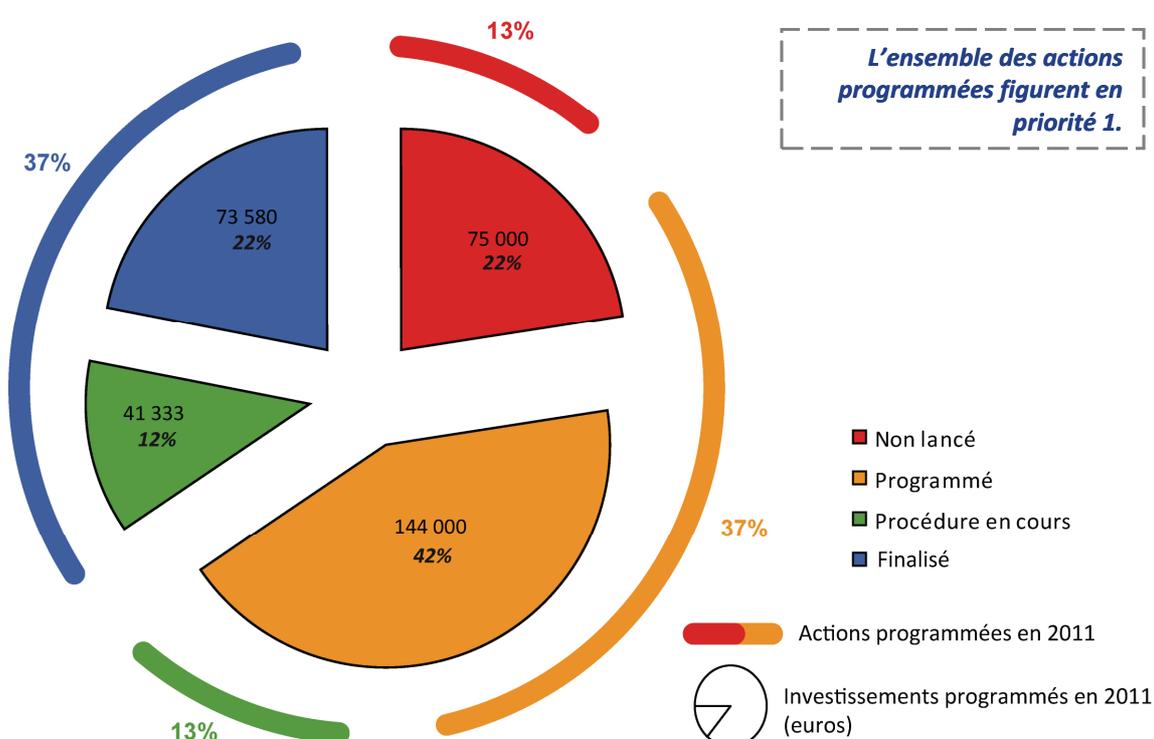
2.3. VOLETS A3/A4 : Sécurisation qualitative de l'AEP et des eaux de baignade
Evaluation de la qualité des eaux

INDICATEURS CLÉS

A l'instar du volet précédent, les enjeux sanitaires et économiques (tourisme) inhérents à la sécurisation qualitative de l'adduction en eau potable sont déterminants. Le développement des activités touristiques sur le bassin met en lumière les nécessités liées au suivi des pollutions microbiologiques.

VOLET A3/A4 = ! 8 actions programmées en 2011 soit 339 000 euros provisionnés (**Priorités 1**)
 ! 50% des actions sont finalisées/en cours d'instruction
 ! 34% des montants prévus sont réalisés (soit 74 919 euros)

VOLETS A3/A4 : BILAN 2011



COMMENTAIRES

Les actions 2011 du contrat de rivière portent essentiellement sur l'aspect qualité bactériologique (eaux de baignade). La mise en œuvre des profils de baignade sur la quasi-totalité du linéaire de la Cèze constitue à elle seule 82% des investissements réalisés en 2011. **En dehors de ces actions, le volet sécurisation qualitative de l'adduction en eau potable affiche un retard conséquent.**

Sur les 15 communes identifiées par l'Agence Régionale de la Santé comme prioritaire au titre de la mise en conformité des points de captage, deux communes (SAINT PONS LA CALM et GENOLHAC) ont procédé à la normalisation de leur situation. Initialement, il avait été attendu une fréquence de 3 mises en conformité par an. **Au regard des enjeux sanitaires et réglementaires, les travaux doivent être prioritaires par les collectivités concernées.**



L'analyse des chiffres doit également être pondérée. Les deux études/programmes portés par l'Agence de l'eau et par le Syndicat ABCEZE portent sur des montants conséquents. De fait, les taux de réalisation pâtissent de l'importance financière des études non engagées par ces deux maîtres d'ouvrages.

**TABLEAU DE BORD
CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2011-2015
VOLET A - "QUALITE DES EAUX - REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET AGRICOLES**

A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole A3 : Sécurisation qualitative de l'AEP et des eaux de baignade A4 : Suivi - Evaluation de la qualité des eaux														Avancement 2011	
Volet	RM/FA	Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau	Code mesure ou disposition PDM	Intitulé mesure ou disposition PDM	Maitre d'ouvrage	Opération	Type d'opération	Priorité	Année	Montant provisionné au titre du CR (HT)	Montant engagé (HT)	Montant retenu (HT)		Montant réalisé (HT)
A2	.1	Toutes	Ensemble du bassin	5 D 01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	CA 30	Étude générale de caractérisation du contexte agricole sur le bassin de la Cèze	E	P1	2011	100 000 €				
A2	.1	394a, 394b, 395, 11954	Cèze à l'aval du ruisseau de Malaygue Tave	5 D 01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	CA 30	Diagnostic de territoire agricole et animation	E	P1	2011	30 000 €				
A2	.1	394a, 394b, 395, 11955	Cèze à l'aval du ruisseau de Malaygue Tave	5 D 01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	SMAB CÈZE	Diagnostic de territoire environnemental	E	P1	2011	40 000 €	40 267 €	38 464 €	30 700 €	
A2	.2	394a, 394b, 395, 11954	Cèze à l'aval du ruisseau de Malaygue Tave	5 D 01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	GOUDARGUES	Réduction des risques de pollution ponctuelle d'origine agricole - Renovation des stations de remplissage	O	P1	2011	30 000 €	15 448 €	13 323 €	15 448 €	
A2	.2	394a, 394b, 395, 11954	Cèze à l'aval du ruisseau de Malaygue Tave	5 D 01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	ORSAN	Réduction des risques de pollution ponctuelle d'origine agricole - Renovation des stations de remplissage	O	P1	2011	15 000 €				
A2	.2	394a, 394b, 395, 11954	Cèze à l'aval du ruisseau de Malaygue Tave	5 D 01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	CA 30	Réduction des risques de pollution ponctuelle d'origine agricole - Faisabilité aires lavages	E	P1	2011	15 000 €				
A2	.3	394a, 394b, 395, 11950	Cèze à l'aval du ruisseau de Malaygue Tave	5 E 17	Traiter les rejets d'activités vinicoles et/ou productions agroalimentaires	FÉDÉRATION VIGNERONS INDÉPENDANTS	Amélioration de l'assainissement des caves particulières Animation	O	P1	2011	14 000 €				
A3	.1	Toutes	Bassin de la Cèze	5 E 04	Achever la mise en place des périmètres de protection des captages	COMMUNES	Procédures réglementaires de protection des captages et travaux de protection des captages Procédures réglementaires de protection des captages AEP	PP	P1	2011	54 000 €				
A3	.1	Toutes	Bassin de la Cèze	5 E 04	Achever la mise en place des périmètres de protection des captages	COMMUNES	Procédures réglementaires de protection des captages et travaux de protection des captages Travaux de protection des captages AEP	PP	P1	2011	90 000 €	67 352 €	67 652 €	67 652 €	
A3	.3	398, 396, 395, 394a, 394b, 400c, 397, 399	Cèze, Luech, Auzonnet, Ganière	5 F 09	Mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion des pollutions	THARAUX/COM.COM CÈZE CÉVENNES	Réalisation des profils de baignade	E	P1	2011		30 000 €	30 000 €	30 260 €	
A3	.3	398, 396, 395, 394a, 394b, 400c, 397, 399	Cèze, Luech, Auzonnet, Ganière	5 F 09	Mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion des pollutions	PEYREMALE	Réalisation des profils de baignade	E	P1	2011		3 320 €	3 320 €	3 320 €	
A3	.3	398, 396, 395, 394a, 394b, 400c, 397, 399	Cèze, Luech, Auzonnet, Ganière	5 F 09	Mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion des pollutions	SAINT-GERVAIS/AVAIL DES GORGES	Réalisation des profils de baignade	E	P1	2011	80 000 €	34 358 €	34 558 €	41 333 €	
A3	.3	398, 396, 395, 394a, 394b, 400c, 397, 399	Cèze, Luech, Auzonnet, Ganière	5 F 09	Mettre en place un dispositif d'alerte et de gestion des pollutions	HAUTE CEZE	Réalisation des profils de baignade	E	P1	2011					
A4	.1	Toutes	Bassin de la Cèze		Contribution à l'évaluation de l'atteinte des objectifs de bon état	AERMIC	Suivi de l'état écologique et chimique des cours d'eau Suivi RCO	E	P1	2011	40 000 €				
A4	.2	396, 397, 398, 399, 400c	Auzonnet Cèze du barrage de Sénéchas au ruisseau de la Malaygue Ganière Luech	5 E 04 5 E 08	Achever la mise en place des périmètres de protection des captages Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	SMAB CÈZE	Réduction de l'impact des anciennes activités minières sur l'état des cours d'eau - Étude préalable	E	P1	2011	75 000 €				



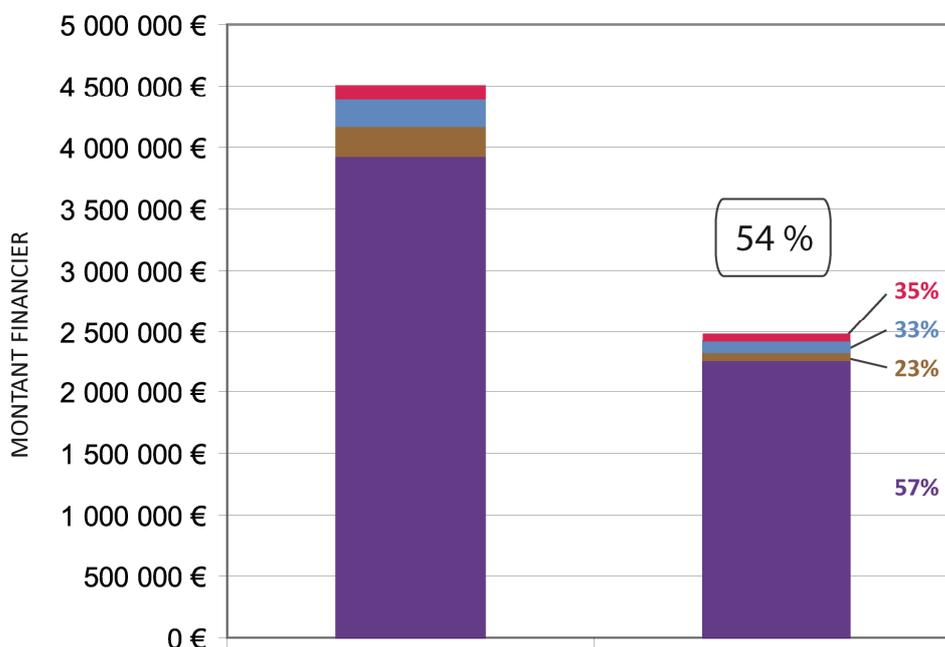
RAPPEL DES ACTIONS PRIORITAIRES 2011 INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIERE (cf. p.24)

VOLET POLLUTION DOMESTIQUE : Construction d'une station d'épuration

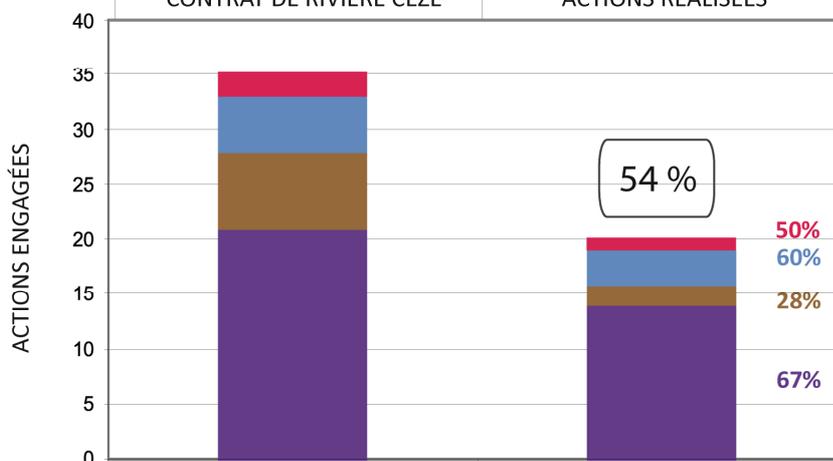
- Fiche A1.26 Commune de POTELIÈRES
- Fiche A1.33 Commune de SAINT LAURENT DE CARNOLS

2.4. SYNTHÈSE VOLET A

VOLET A : BILAN 2011



	CONTRAT DE RIVIÈRE CÈZE	MONTANTS ENGAGÉS
A4 Suivi - Evaluation de la qualité des eaux	115 000 €	40 000 €
A3 Sécurisation qualitative de l'AEP et des eaux de baignade	224 000 €	74 913 €
A2 Réduction des pollutions d'origine agricole	244 000 €	55 715 €
A1 Assainissement des collectivités et des campings	3 929 000 €	2 257 363 €
	CONTRAT DE RIVIÈRE CÈZE	ACTIONS RÉALISÉES



Le Volet A représente plus de la moitié des montants à investir (54% du budget total du contrat de rivière). Néanmoins, sur l'année 2011, la part des investissements consacré à l'assainissement des collectivités constitue 94% des investissements (Volet A). La part prépondérante du volet A1 exprime les besoins importants de financement sur un bassin versant jusqu'alors sous équipé.

Les niveaux de réalisation sont peu homogènes. Si le volet A1 témoigne d'une réelle dynamique à l'échelle du bassin versant, les volets A2, A3 et A4 rendent compte des difficultés rencontrées par les différents maîtres d'ouvrage :

- *La mise en œuvre tardive du contrat de rivière n'a pas permis au syndicat de jouer son rôle de pilote et d'animateur. Le suivi du contrat n'est effectif que depuis l'été 2011 ;*
- *Le contexte économique a fragilisé les capacités d'investissement des collectivités. Le respect du plan de charge du contrat de rivière est de fait devenu délicat ;*
- *Les résultats décevants du volet agricole témoignent de difficultés pour l'essentiel administratives. En effet, en l'absence de convention cadre liant la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau, les études prévues n'ont pas pu être mises en œuvre ;*
- *L'essentiel des investissements programmés dans le contrat de rivière concerne des communes rurales. Le manque de soutien technique et de moyens administratifs a pénalisé la mise en œuvre du contrat.*
- *Enfin, de nombreux projets sont simplement décalés dans le temps. Ainsi 6 projets (sur 32) seront financés en 2012.*

Programmes mis en œuvre en 2012 :

*Fiche A1.13 / Actualisation du Schéma d'assainissement de la commune de Meyrannes,
Fiche A1.26 / Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Potelières,
Fiche A1.33 / Construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Saint Laurent de Carnols,
Fiche A1.37 / Télésurveillance du réseau assainissement de la commune de Bagnols sur Cèze,
Fiche A3.1 / Procédures réglementaires de protection des captages et travaux,
Fiche A3.3 / Réalisation des profils de baignade sur la Haute Cèze.*

Malgré ces écueils, le taux de réalisation global se monte à 54%. La poursuite des efforts entrepris par les collectivités et un suivi actif du Syndicat doivent permettre de rattraper les retards concédés.

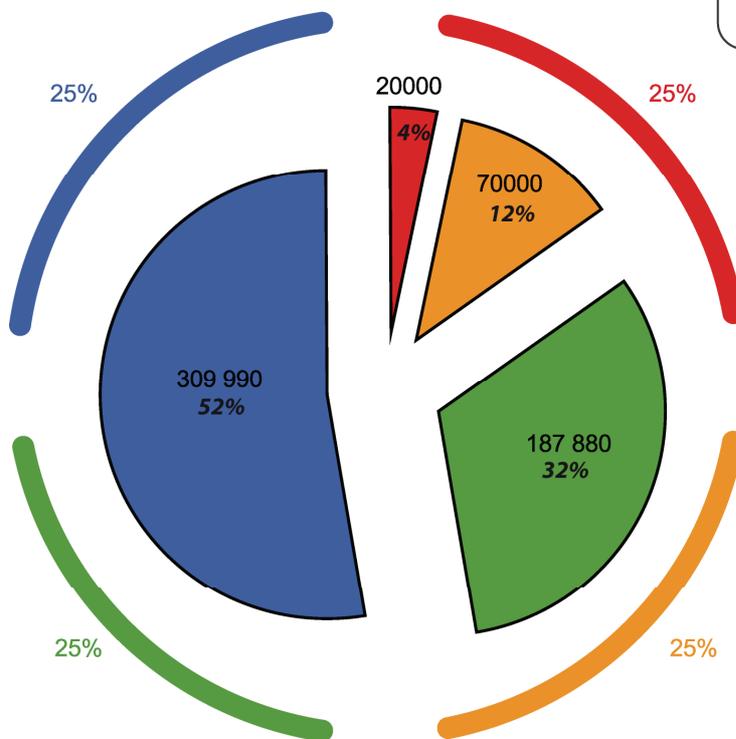
3. BILAN VOLET B : GESTION DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

3.1. VOLET B1 : Restauration/Entretien des cours d'eau

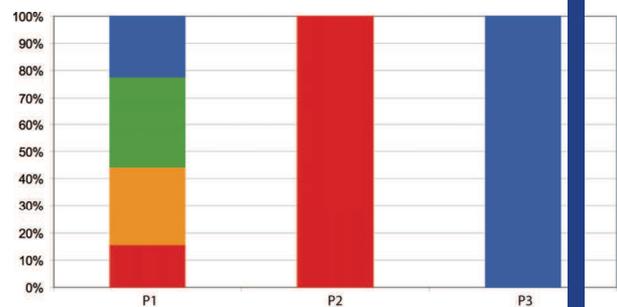
INDICATEURS CLÉS

Le Syndicat Mixte ABCèze est le premier opérateur du volet B1. Avec 10 des 12 actions recensées dans le volet, les opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage du syndicat conditionnent la réussite du contrat. En dépit de l'importance des montants engagés, les actions 2011 portées par le Syndicat connaissent des retards de programmation. Ainsi, 50% des actions inscrites au contrat pour l'année 2011 n'ont pas été engagées

VOLET B1 = ! 12 actions programmées en 2011 soit 505 000 euros provisionnés ;
! 50% des actions sont finalisées/en cours d'instruction ;
! **84% des montants prévus sont réalisés (soit 497 870 euros).**



VOLET B 1 : BILAN 2011



- Non lancé
- Programmé
- Procédure en cours
- Finalisé

— — Actions programmées en 2011

Investissements programmés en 2011 (euros)

COMMENTAIRES

L'analyse des résultats doit être conduite à l'aune des priorités définies par le Contrat de Rivière. De fait, si le ratio des actions réalisées en 2011 (50%) demeure moyen, l'étude des actions en fonction des priorités (priorité 1) apporte une analyse plus favorable. *In fine*, 56% des actions de priorité 1 portées par le Syndicat ont été effectivement lancées.

Le niveau de réalisation des montants « Contrat de Rivière » (84%) traduit à la fois une dynamique positive en faveur de la restauration des milieux mais s'explique également par des surcoûts non provisionnés au titre du Contrat de rivière (notamment dans le dossier du seuil de Chusclan et le DOCOB Marais des Agusas (surcoût de 65 000 euros).



Une meilleure programmation des études conduites par le Syndicat Mixte ABCèze doit permettre à l'avenir de garantir la finalisation des actions dans les temps impartis.

**TABLEAU DE BORD
CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2011-2015
VOLET B - "GESTION DE LA RESSOURCE ET DES MILIEUX"**

B1: Restauration / Entretien des cours d'eau

Volet	Ref. FA	Code Masse d'eau	Nom Masse d'Eau	Code mesure ou disposition PDM	Intitulé mesure ou disposition PDM	Maître d'ouvrage	Opération	Type d'opération	Priorité	Année	Montant provisionné au titre du CR (HT)	Montant engagé (HT)	Montant retenu (HT)	Montant réalisé (HT)	Avancement 2011
B1	.1.1	Toutes		3 C 17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	SMAB CÈZE	Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 – 2011 Équipe verte		P1	2011	195 000 €	198 540 €	198 540 €	180 788 €	
B1	.1.1	Toutes		3 C 17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	SMAB CÈZE	Finalisation de la mise œuvre du plan de gestion de la ripisylve 2007 – 2011 Prestataires		P1	2011	55 000 €	45 150 €	45 150 €	28 005 €	
B1	.1.2	Toutes		3 C 17 3 C 16	Restaurer les berges et/ou la ripisylve Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	SMAB CÈZE	Élaboration du plan de gestion des Ripisylves 2012-2016	E	P1	2011	en interne				
B1	.1.2	Toutes		3 C 17 3 C 16	Restaurer les berges et/ou la ripisylve Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	SMAB CÈZE	Élaboration de la DIG relative au plan de gestion des ripisylves 2012-2016	E	P1	2011	20 000 €				
B1	.1.4	Sans objet	Sans objet		Action locale	SMAB CÈZE	Supports pédagogiques pour formation des agents communaux sur la gestion des petits cours d'eau		P2	2011	5 000 €				
B1	.2.1	394b	Cèze à l'aval de Bagnols	3 C 11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	SMAB CÈZE	Restaurer la continuité écologique au seuil de Chusclan APS - Dossier complémentaire	E	P1	2011	15 000 €	32 563 €	35 000 €		
B1	.2.4	11954	Tave	3 C 11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	SMAB CÈZE	Étude du devenir du seuil de Tresques sur la Tave	E	P1	2011	5 000 €				
B1	.2.5	396	Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malavogue	3 C 32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	SMAB CÈZE	Recharge sédimentaire sur la Cèze au confluent de l'Auzonnet APS- Dossier réglementaire Eau	E	P1	2011	50 000 €				
B1	.2.10	394a 394b 395 396 398 397 10996 11954	Cèze Auzonnet Claysse Tave	3 C 16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	SMAB CÈZE	Définition des espaces de mobilité pour les secteurs alluviaux à enjeux et animation	E	P1	2011	70 000 €	75 317 €	75 317 €		
B1	.3.2	10996	Claysse		Action locale	SMAB CÈZE	Élaboration du DOCOB « Marais des Agusas »	E	P1	2011	15 000 €	80 000 €			
B1	.4.1	394a, 394b	Cèze à l'aval de l'Aiguillon		Action locale	COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CÈZE SUD ET RCL / SYNDICAT DES RIVES DE LA BASSE CÈZE	Aménagement de sentiers de découverte en bordure des cours d'eau sur la basse vallée -étude		P3	2011	10 000 €				
B1	.4.1	394a, 394b	Cèze à l'aval de l'Aiguillon		Action locale	BAGNOLS-SUR-CÈZE	Aménagement de sentiers de découverte en bordure des cours d'eau sur la basse vallée		P3	2011	65 000 €	66 300 €		66 300 €	



3.2. VOLET B2 : Inondations

INDICATEURS CLÉS

Le volet Inondation connaît un retard dommageable. Seule une action prévue au contrat de rivière est en voie de finalisation (Goudargues). En dépit des événements récents (Inondations de 2002), la problématique Inondation demeure insuffisamment prise en compte.

VOLET B2 =

- ! 6 actions programmées en 2011 soit 1 910 000 euros provisionnés ;
- ! 16% des actions sont en cours d'instruction ;
- ! **7% des investissements prévus ont été engagés.**

**TABLEAU DE BORD
CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2011-2015
VOLET B - "GESTION DE LA RESSOURCE ET DES MILIEUX"**

B1 : Restauration / Entretien des cours d'eau B2 : Prévention des inondations et protection contre les risques B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable														Avancement 2011	
Volet	Ref. FA	Code Masse d'eau	Nom Masse d'Eau	Code mesure ou disposition PDM	Intitulé mesure ou disposition PDM	Maitre d'ouvrage	Opération	Type d'opération	Priorité	Année	Montant provisionné au titre du CR (HT)	Montant engagé (HT)	Montant retenu (HT)		Montant réalisé (HT)
B2	.1	Toutes				SMAB CÈZE	Pose de repères de crues – AVP		P1	2011	40 000 €				
B2	.2	Toutes				COMMUNES	Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde		P1	2011	45 000 €				
B2	B2.7	394a, 394b, 395, 11954				SMAB CÈZE	Aménagements de protection localisés des lieux habités Aménagement de la Tave dans la traversée de Tresques		P1	2011	925 000 €				
B2	B2.7	394a, 394b, 395, 11954				CG30	Aménagements de protection localisés des lieux habités Modification du pont départemental		P1	2011	700 000 €				
B2	.8	394a, 394b, 395, 396, 397				COMMUNES	Diagnostic et travaux de sécurisation des ouvrages hydrauliques classés		P1	2011	200 000 €				
B2	.8	394a, 394b, 395, 396, 397				GOUDARGUES	Diagnostic et travaux de sécurisation des ouvrages hydrauliques classés		P1	2011		140 000 €			



COMMENTAIRES

Le taux de réalisation est insuffisant. Il est la résultante de trois écueils rencontrés :

- Le projet afférent à la commune de Tresques (aménagement du pont et protection de l'habitat) est confronté à des difficultés réglementaires et financières. A ce jour, aucun échéancier n'a pu être finalisé. **L'importance de ce programme (85% du volet B pour l'année 2011) met à mal les engagements financiers du contrat de rivière pour le volet B2.**
- La validation tardive des Plans de Prévention des Risques d'Inondation a retardé la mise en œuvre et l'appropriation par les élus des Plans Communaux de Sauvegarde.
- La problématique « Installations Hydrauliques Classées » représente un enjeu fondamental. Cependant, la méconnaissance de la classification des ouvrages recensés a freiné la mise en œuvre des investissements. Les communes demeurent dans l'attente d'une réponse des services de l'Etat.



La thématique « Inondation » n'est pas pour autant délaissée. Elle est désormais redéployée dans le cadre de l'élaboration des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) de la Cèze, engagée début 2012, ayant vocation à développer une approche ambitieuse de la thématique. A ce titre, l'implication du Syndicat Mixte ABCèze aux côtés des collectivités s'avère déterminante.

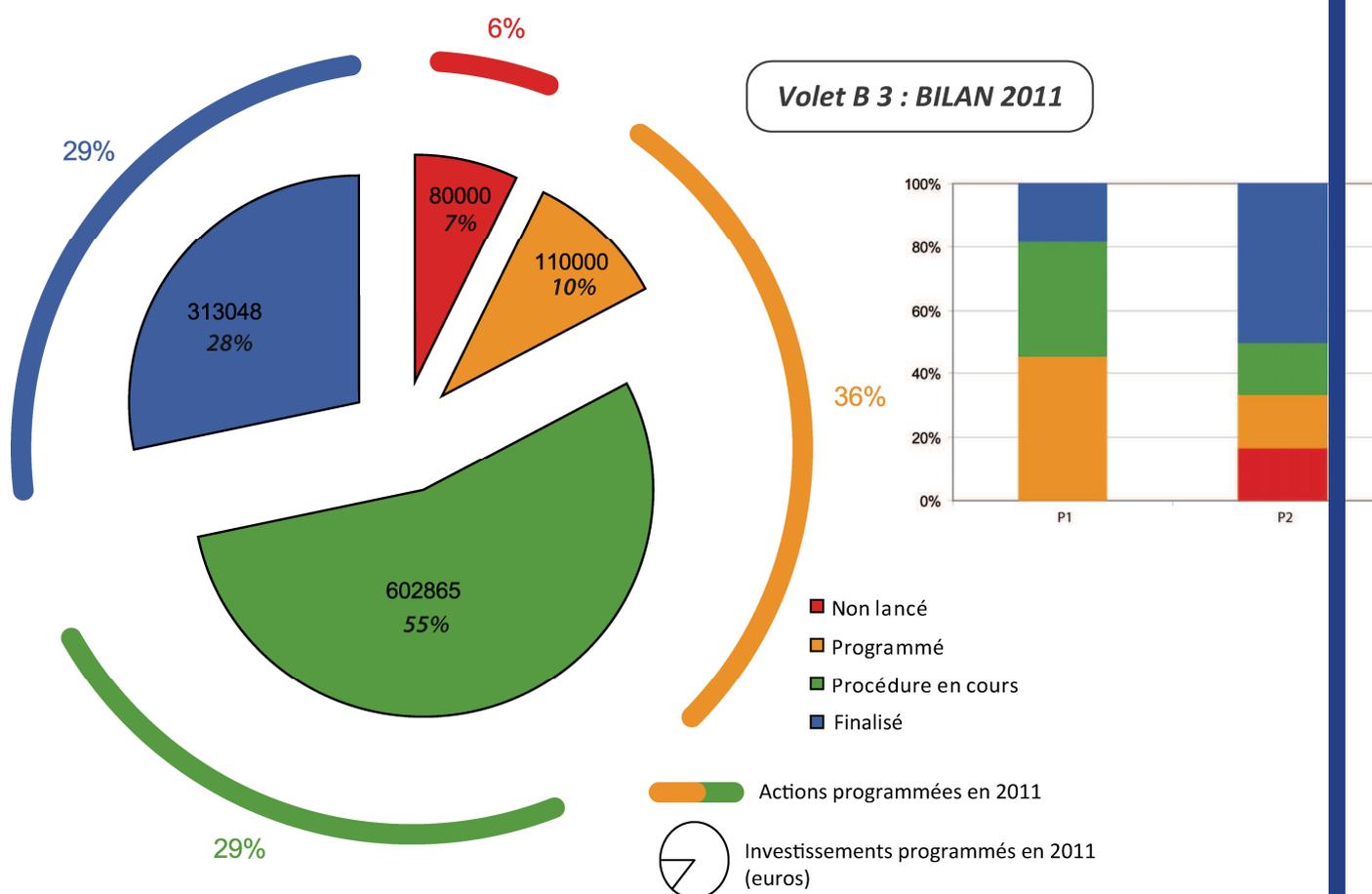
Pour autant, il convient pour les collectivités de répondre dans les meilleurs délais aux exigences réglementaires concernant les ouvrages classés ainsi que par la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde.

3.3. VOLET B3 : Gestion quantitative de la ressource

INDICATEURS CLÉS

Le Volet B3 constitue le second poste de dépense du Contrat de Rivière. Les niveaux de résultats sont satisfaisants. L'attente sociale et l'exigence réglementaire sont les principaux moteurs des investissements réalisés.

VOLET B1 = ! 18 actions programmées en 2011 soit 1 365 000 euros provisionnés ;
! 58% des actions sont finalisées/en cours d'instruction ;
! 83% des montants prévus sont réalisés (soit 915 913 euros).
! **Priorité 1 = 1 026 600 euros soit 75% du volet B3**



COMMENTAIRES

Les exigences réglementaires (*Décret* n°2012-97 du 27 janvier 2012) augurent d'investissements importants sur les réseaux d'eau potable. La dynamique en cours sur le bassin versant de la Cèze doit s'amplifier afin de pérenniser l'adduction et la qualité des eaux distribuées aux citoyens.

Les actions relevant de la priorité 1 constitue 75% des montants initialement prévus du contrat. Néanmoins, le niveau de réalisation médian (44% de taux de réalisation) demeure insuffisant.



Les niveaux d'investissements relatifs à la gestion quantitative de la ressource sont élevés. La mise en œuvre des diagnostics « économie d'eau » début 2012 affirme l'ambition des élus pour une approche innovante et pérenne de l'utilisation de la ressource.

**TABLEAU DE BORD
CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2011-2015
VOLET B - "GESTION DE LA RESSOURCE ET DES MILIEUX"**

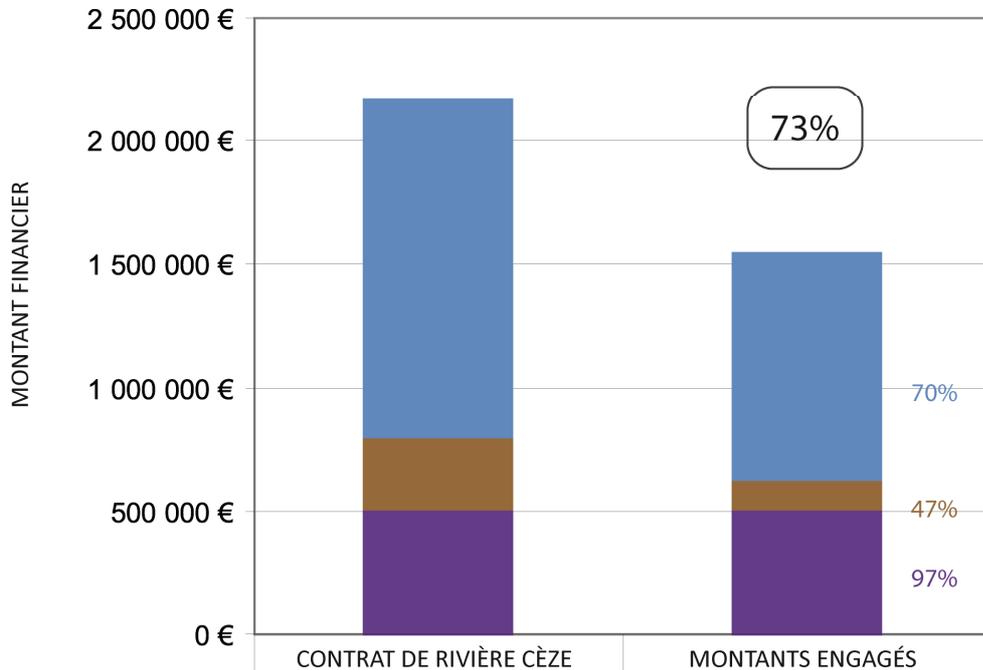
B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable

Volet	Ref. FA	Code Masse d'eau	Nom Masse d'Eau	Code mesure ou disposition PDM	Intitulé mesure ou disposition PDM	Maître d'ouvrage	Opération	Type d'opération	Priorité	Année	Montant provisionné au titre du CR (HT)	Montant engagé (HT)	Montant retenu (HT)	Montant réalisé (HT)	Avancement 2011	
B3	.1.2	394b, 395, 400a, 397, 400c, 10262, 10996, 11954, 11730	Cèze Auzonnet Luech Homol Clayasse Tave Aiguillon	3 A 01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	SPC	Mise en place d'un suivi hydrométrique aux points stratégiques de référence et aux points de référence complémentaires Etude de faisabilité pour l'installation d'une station hydrométrique de suivi des débits d'étiage à Tharoux	E	P1	2011	8 000 €					
B3	.1.4	Toutes		3 A 31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	DDTM	Recensement des petits prélèvements dans les cours d'eau et la nappe alluviale Action d'incitation auprès des communes pour le respect du décret du 2 juillet 2008		P2	2011	Sans objet					
B3	.1.5	398, 400a, 400c, 10262	Cèze en amont de la Ganière Luech Homol	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	ASA PARTICULIERS	Actions d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béal de haut bassin de la Cèze Actions et aménagements visant à réduire l'impact des prélèvements sur les débits d'étiage et à rationaliser les usages		P1	2011	35 000 €					
B3	.1.6	397	Auzonnet	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	SMAB CÈZE	Plan d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béal du bassin de l'Auzonnet		P1	2011	en interne					
B3	.1.7	395, 396, 397	Cèze de la Ganière à l'Aiguillon Auzonnet	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	ASA	Étude diagnostic des 3 ASA de la moyenne vallée		P2	2011	80 000 €					
B3	.2.1	Toutes		3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	PEYREMALE	Élaboration ou actualisation des Schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux Peyremale		P1	2011	80 000 €	38 540 €	38 540 €			
B3	.2.1	Toutes		3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	BROUZET-LES-ALÈS	Élaboration ou actualisation des Schémas directeurs AEP et diagnostics des réseaux Brouzet-les-Alès		P2	2011	30 000 €	30 000 €	30 000 €			
B3	.2.2	396	Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	SAINT-AMBROIX	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des collectivités, en vue d'améliorer les rendements St Ambroix (schéma en cours)		P1	2011	200 000 €	166 865 €	166 865 €			
B3	.2.2	396	Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	SIVOM CÈZE - AUZONNET	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des collectivités, en vue d'améliorer les rendements communes du SIVOM Cèze - Auzonnet		P1	2011	250 000 €	41 000 €	41 000 €			
B3	.2.2	11954	Tave	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	SAINT-PONS-LA-CALM	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des collectivités, en vue d'améliorer les rendements St Pons-la-Calm		P2	2011	20 000 €	180 646 €	180 646 €			
B3	.2.2	Toutes		3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	SAINT-PAUL-LE-JEUNE	Travaux de réhabilitation des réseaux AEP des collectivités, en vue d'améliorer les rendements St Paul-le-Jeune		P2	2011	140 000 €					
B3	.2.3	396, 398	Cèze		Sans objet	SAINT-AMBROIX	Substitution de prélèvements en nappe alluviale Substitution des puits dans les alluvions de la Cèze-forage de reconnaissance		P2	2011	45 000 €			46 000 €		
B3	.2.3	396, 398	Cèze		Sans objet	SAINT-AMBROIX	Substitution de prélèvements en nappe alluviale Interconnexion avec Saint-Brès		P1	2011	4 000 €					
B3	.2.3	395	Cèze du ruisseau de la Malaygue à l'Aiguillon			SAINT-ANDRÉ-DE-ROQUEPERTUIS	Substitution de prélèvements dans la nappe alluviale - espace vert		P2	2011	6 000 €			12 128 €	22 062 €	
B3	.2.4	400c	Luech	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	CHAMBORIGAUD	Étude diagnostic des consommations d'eau de Chamborigaud	E	P1	2011	10 000 €					
B3	.2.4	396	Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	SAINT-AMBROIX	Diagnostics des consommations en eau des collectivités et actions d'économies d'eau Télérelevage des compteurs		P1	2011	400 000 €	390 000 €	390 000 €			
B3	.2.4	396	Cèze de la Ganière au ruisseau de la Malaygue	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	SAINT-AMBROIX	Diagnostics des consommations en eau des collectivités et actions d'économies d'eau Etude diagnostic des consommations d'eau de St Ambroix	E	P1	2011	20 000 €					
B3	.2.4	394b	Cèze à l'aval de Bagnols	3 A 32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	BAGNOLS-SUR-CÈZE	Diagnostics des consommations en eau des collectivités et actions d'économies d'eau Étude diagnostic des consommations d'eau de Bagnols-sur-Cèze et communication	E	P1	2011	37 000 €					

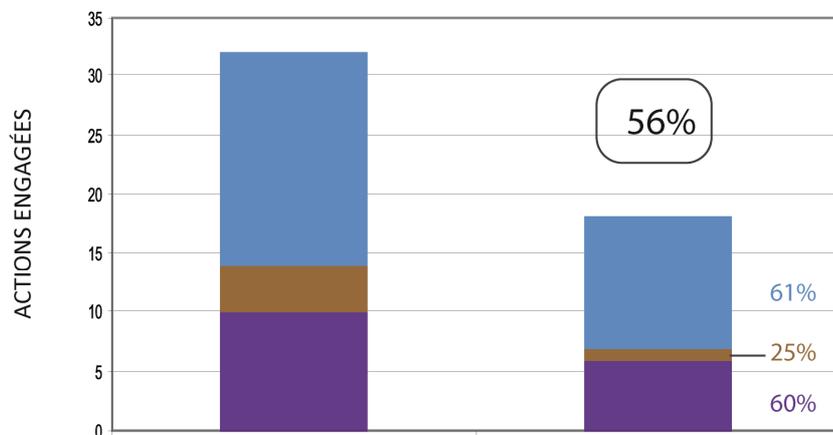


3.4. SYNTHÈSE VOILET B

VOILET B : BILAN 2011



	CONTRAT DE RIVIÈRE CÈZE	ACTIONS RÉALISÉES
B3 Amélioration de la gestion quantitative de la ressource et protection des ressources en eau potable	1 365 000 €	950 113 €
B2 Prévention des inondations et protection contre les risques (HORS B2.7 ACTION TRESQUES)	293 000 €	140 000 €
B1 Restauration / Entretien des cours d'eau	505 000 €	497 870 €



Le Volet B présente des niveaux de réalisation satisfaisants. Si les volets « Restauration/entretien des cours d'eau » et « Amélioration de la gestion quantitative de la ressource » présentent des résultats très positifs, les aspects « Prévention et lutte contre les inondations » souffrent d'un déficit d'investissement.

Au vu de l'importance des enjeux sur le bassin de la Cèze, la prise en compte rapide de cette problématique doit orienter les actions de sensibilisation du Syndicat ABCèze à destination des collectivités. La mise en œuvre du PAPI dès 2012 répond de cette observation.

A l'instar des conclusions du volet A, le manque de moyens administratifs mais surtout techniques dans de nombreuses petites collectivités fragilise le respect de la programmation du Contrat de Rivière.

Le Syndicat ABCèze, en qualité de pilote et d'animateur de la démarche est le garant du Contrat de Rivière. A ce titre, les actions relevant de sa compétence (Volet B1 notamment) doivent servir de catalyseur pour les différents maîtres d'ouvrage du bassin. Le respect des échéances doit désormais conditionner l'action du Syndicat.

Indubitablement, la gestion de la ressource en eau a constitué au cours de l'année 2011 une priorité pour les différents maîtres d'ouvrage. Tant les volumes financiers (950 mille euros/73% de réalisation) que le pourcentage d'actions engagées (56%) constituent une source de satisfaction.

L'analyse du volet B ne s'exonère pas d'une critique constructive des niveaux de réalisation. En effet, le bilan du sous volet B2 « Prévention des inondations et protection contre les risques » demeure incomplet (cf. SYNTHÈSE VOLET B). L'opération B2.7 concernant des actions de protection contre les crues sur la commune de Tresques n'a pas été intégrée au bilan final. Tant l'importance du montant programmé que les difficultés rencontrées dans ce dossier nous ont conduit à relativiser le poids de cette action dans la synthèse du volet B. Il apparaît cependant indispensable, dans un souci de respect des engagements pris, de pousser à la mise en œuvre rapide de ce projet.

RAPPEL DES ACTIONS PRIORITAIRES 2011 INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIÈRE (cf. p.24)

VOLET ALTERATION DE LA CONTINUITÉ BIOLOGIQUE

Fiche B1.25 : Recharge sédimentaire sur la Cèze à la confluence Cèze-Auzonnet

VOLET TRANSPORT SEDIMENTAIRE

Fiche B1.2.10 : Définition des espaces de mobilité pour les secteurs alluviaux à enjeux

VOLET GESTION LOCALE

Fiche B3.2.2 : Travaux de réhabilitation des réseaux AEP (SAINT AMBROIX / SAINT PONS LA CALM / SAINT PAUL LE JEUNE / SIVOM CEZE AUZONNET

VOLET DESEQUILIBRE QUANTITATIF

Fiche B3.1.5 : Actions d'optimisation de la gestion de la ressource en eau sur les béals du haut bassin de la Cèze

Fiche B3.1.6 : Plan d'optimisation de la gestion de la ressource sur les béals du bassin de l'Auzonnet.

C 1 : Pilotage et Animation du Contrat de Rivière

En qualité d'animateur de la démarche Contrat de Rivière, le Syndicat Mixte ABCèze est le garant du respect de la programmation des actions inscrites au contrat sur la période 2011-2015. Cette ambition s'est traduite par une réorganisation de l'équipe du syndicat.

Le recrutement en cours d'année 2011 du directeur du Syndicat, M. CAZIN Frank, a pour objectif de structurer le Syndicat Mixte ABCèze afin d'une part de pérenniser les activités du Syndicat et d'autre part de développer une approche novatrice de la relation entre les financeurs et les collectivités.

Le suivi du Contrat de Rivière a nécessité l'embauche d'un chargé de mission pour suppléer une partie des congés maternités de Mlle CLAVEL Maud, titulaire du poste.

Le budget consacré au volet C1 s'élève à 289 000 euros en 2011.

C 2/C3 : Actions de communication et de sensibilisation des différents acteurs

Malgré ses engagements, le Syndicat souffre d'un manque de reconnaissance sur le territoire. En dépit de la mise en œuvre du contrat de rivière, il demeure considéré comme un Syndicat d'études peu opérationnel et peu lisible.

L'amélioration de la connaissance des actions menées par le Syndicat et la lisibilité des missions qu'il exerce revêt donc un intérêt majeur non seulement pour celui-ci mais aussi pour la réussite du Contrat de rivière et la construction d'une politique de gestion globale de l'eau sur ce bassin versant.

Les actions inscrites au contrat n'ont pu être intégralement portées au cours de l'année 2011. La mise en place progressive d'une nouvelle organisation a pris le pas sur les nécessités d'une communication volontariste. Une journée d'information (30 septembre 2011) a néanmoins permis de préciser auprès des élus et des partenaires institutionnels et financiers les avancées et les objectifs du Syndicat.

L'année 2012 marquera un tournant dans l'action du Syndicat. La mobilisation des acteurs du bassin versant via une stratégie de communication adaptée constitue le fer de lance de l'action du syndicat pour les quatre années à venir.

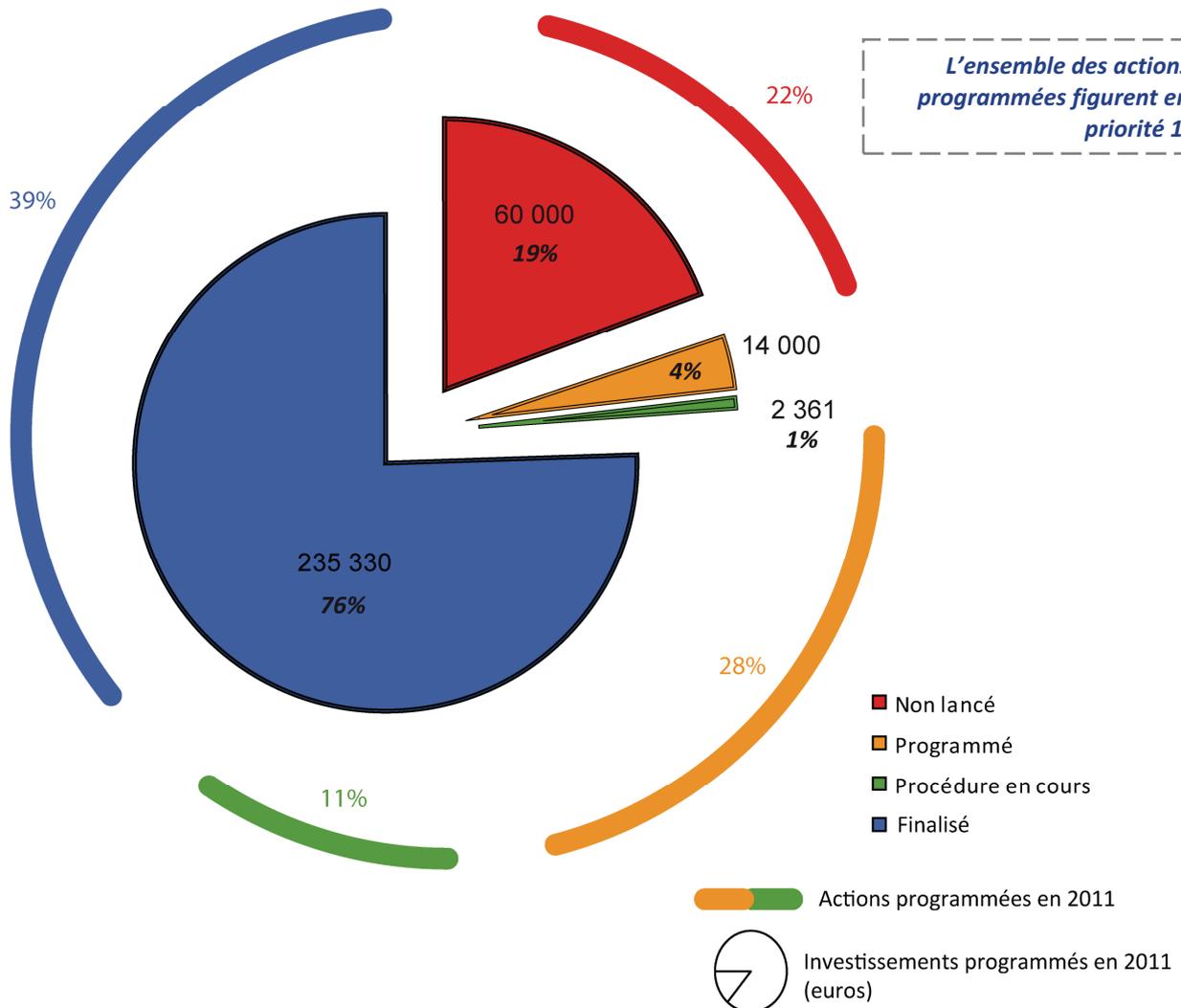
Les actions prévues au titre du contrat en 2011 reposent essentiellement sur la sensibilisation des publics scolaires. Les actions mises en œuvre (Conseil Général du Gard, Communautés de communes...) doivent être renforcées. La sensibilisation est un objectif à long terme rendue indispensable par l'importance des enjeux liés à l'eau.

C 4 : Structuration et évolution du Syndicat Mixte ABCèze

La création d'un poste de directeur répond à la volonté du Comité Syndical de mieux structurer son équipe technique et administrative, d'optimiser la lisibilité du pilotage des actions et de clarifier la représentation institutionnelle. Il s'agit aussi à travers cette décision d'anticiper et d'accompagner les évolutions structurelles liées à la réforme territoriale (renforcement des EPCI, transfert de compétences...) et au statut d'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB). Des contacts ont été engagés avec les collectivités non membres afin de les sensibiliser aux missions du Syndicat Mixte et de parvenir à améliorer la représentativité du Syndicat sur son bassin.

Enfin la définition de la politique de gestion du risque d'inondation sur le bassin de la Cèze est désormais engagée à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Des échanges sont entrepris avec le Syndicat voisin des Gardons, du Chassezac et de l'Ardèche.

Volet C : BILAN 2011



Les niveaux de réalisation sur le volet C sont à pondérer. Si près de 80% des investissements prévus ont été réalisés, les montants engagés correspondent globalement aux dépenses de fonctionnement du Syndicat ABCèze.

Le Volet C présente une réelle importance car la dynamique du Contrat de Rivière repose pour partie par un suivi appuyé du Syndicat auprès des différents maîtres d'ouvrage. A ce titre, les actions de sensibilisation auprès des différents publics (élus, société civile, scolaires...) constituent le socle d'une communication à long terme et la garantie d'une prise en compte des problématiques du bassin versant de la Cèze.

TABLEAU DE BORD
CONTRAT DE RIVIERE CEZE 2011-2015
VOLET C - "COORDINATION, ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE"

C1: Pilotage et animation du Contrat de Rivière
 C2 : Actions de communication et de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs
 C3 : Etude d'opportunité de la mise en place d'un SAGE
 C4 : Suivi- Evaluation du Contrat de Rivière

Volet	REF/FA	Code Masse d'eau	Nom Masse d'Eau	Code mesure ou disposition PDM	Intitulé mesure ou disposition PDM	Maître d'ouvrage	Opération	Type d'opération	Priorité	Année	Montant provisionné au titre du CR (HT)	Montant engagé (HT)	Montant retenu (HT)	Montant réalisé (HT)	Avancement 2011
C1			Sans objet		Pilotage et animation du Contrat de rivière	SMAB CEZE	Poste de chargée de mission Contrat		P1	2011	65 000 €	45 449 €	65 000 €	42 756 €	
C1			Sans objet		Pilotage et animation du Contrat de rivière	SMAB CEZE	Poste de directeur		P1	2011	65 000 €	63 965 €	65 000 €	38 042 €	
C1			Sans objet		Pilotage et animation du Contrat de rivière	SMAB CEZE	Poste chargé de mission milieu/Natura 2000		P1	2011	56 000 €	42 629 €	56 000 €		
C1			Sans objet		Pilotage et animation du Contrat de rivière	SMAB CEZE	Poste technicien de rivière		P1	2011	56 000 €	51 789 €	56 000 €	48 946 €	
C1			Sans objet		Pilotage et animation du Contrat de rivière	SMAB CEZE	Poste technicien temporaire		P1	2011	56 000 €	31 498 €	56 000 €	28 937 €	
C2			Sans objet		Actions de communication	SMAB CEZE	Refonte du site Internet		P1	2011	10 000 €	15 080 €	15 080 €		
C2			Sans objet		Actions de communication	SMAB CEZE	Journal du Contrat de rivière		P1	2011	2 000 €				
C2			Sans objet		Actions de communication	SMAB CEZE	Journée de visites de sites		P1	2011	2 000 €				
C3		11954	Sans objet	3 C 11	Actions de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs	CG30	Sensibilisation des scolaires		P1	2011	3 000 €	2 361 €		2 361 €	
C3		396	Sans objet	3 C 32	Actions de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs	Communautés de communes « Vivre en Cévennes »	Sensibilisation des scolaires		P1	2011	30 000 €				
C3		394a 394b 395 396 398 400c	Sans objet		Actions de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs	Commune de Bagnols-sur-Cèze	Sensibilisation des scolaires		P1	2011	10 000 €				
C3		394a 394b 395 396 398 397 10996 11954	Sans objet	3 C 16	Actions de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs	Communauté de communes Valcèzard	Sensibilisation des scolaires		P1	2011	20 000 €				
C3		394a 394b 395 396 398 397	Sans objet		Actions de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs	Bagnols sur Cèze	Année de l'Eau		P2	2011	55 000 €				
C4			Sans objet		Structuration et évolution du Syndicat Mixte	SMAB CEZE	Renforcement du Syndicat Mixte ABCèze		P1	2011	en interne				
C4			Sans objet		Structuration et évolution du Syndicat Mixte	SMAB CEZE	Étude d'opportunité de la mise en place d'un SAGE		P1	2011	en interne				
C4			Sans objet		Structuration et évolution du Syndicat Mixte	SMAB CEZE	Coordination politique inter intra bassin		P1	2011	en interne				
C4		Toutes	Sans objet		Structuration et évolution du Syndicat Mixte	SMAB Cèze/SCOT	Cohérence politique aménagement du territoire/ eau		P1	2011	en interne				
C5			Sans objet		Suivi – évaluation du Contrat de rivière	SMAB Cèze	Tableau de bord		P1	2011	en interne				

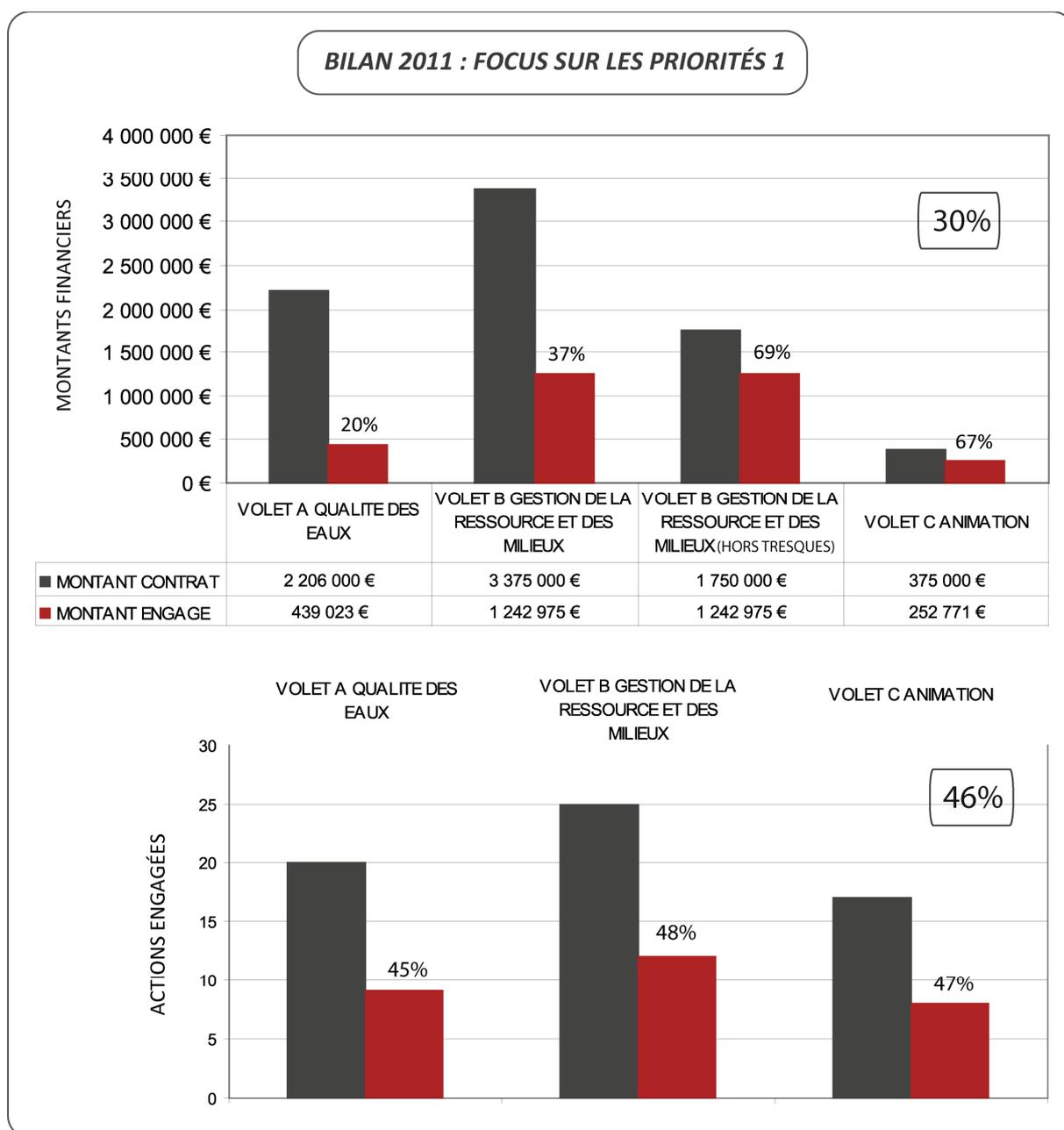
Action finalisée
 Action en cours d'instruction / réalisation
 Action programmée ultérieurement
 Action non mise en oeuvre

5. AVANCEMENT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Le programme de mesures de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux a défini des actions prioritaires à mettre en œuvre sur le bassin versant de la Cèze. Lors du bilan à mi-parcours (2013), l'état d'avancement de ces opérations sera particulièrement regardé par le Comité d'agrément.

PROBLÈMES A TRAITER	SOUS-MESURES / ACTIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE	AVANCEMENT ATTENDU POUR LE BILAN MI-PARCOURS EN 2013	AVANCEMENT DÉBUT 2012
POLLUTION DOMESTIQUE	<ol style="list-style-type: none"> Mise aux normes des ouvrages appartenant aux zones sensibles Travaux Assainissement P1 	BESSEGES	Travaux engagés	Travaux prévus pour cet été
SUBSTANCE DANGEREUSE	Évaluation de l'impact des anciennes activités minières sur les milieux aquatiques	SM ABCEZE	Étude engagée	<i>Dépôt en demande de subvention prévu pour fin 2012</i>
ALTÉRATION DE LA CONTINUITÉ BIOLOGIQUE	Mise aux normes des ouvrages Lot 1 : seuil de Chusclan	SM ABCEZE	Travaux réalisés	Montage administratif et financier à déterminer. <i>Travaux en 2013</i>
PROBLÈME DE TRANSPORT SÉDIMENTAIRE	<ol style="list-style-type: none"> Recharge sédimentaire sur la Cèze au confluent de l'Auzonnet Restauration hydromorphologique de la Claysse 	SM ABCEZE	APS, Dossier réglementaire, Acquisitions foncières engagées Étude préalable engagée	Lancement APS prévu pour l'automne <i>Travaux prévu pour 2014</i> <i>Étude prévue pour 2013</i>
DÉGRADATION MORPHOLOGIQUE	<ol style="list-style-type: none"> Restauration des espaces de mobilité pour les secteurs alluviaux à enjeux Acquisitions foncières pour la mobilité du lit 	SM ABCEZE	Étude réalisée	Validation de l'étude prévue pour l'automne Réflexion en cours de CORNILLON et BAGNOLS-SUR-CEZE
		COMMUNES	50% des opérations engagées	

GESTION LOCALE A DÉVELOPPER	Étude d'opportunité de la mise en place d'un SAGE	SM ABCEZE	Étude engagée	Etude non-engagée
	1. Détermination des volumes prélevables globaux et débits de référence 2. Mise en place d'un Protocole de Gestion Concertée de la Ressource	SM ABCEZE	Étude réalisée Protocole validé	<i>Etude en cours – fin prévue : fin 2012</i> En attente de la validation de l'étude de détermination des volumes prélevables
DÉSÉQUILIBRE QUANTITATIF	1. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable P1 2. Étude d'optimisation de la gestion de la ressource en eau : béals Auzonnet et ASA Moyenne Cèze 3. Étude de réduction des besoins en eau du GIE Salindres 4. Travaux d'optimisation du barrage de Sénéchas	COLLECTIVITES SM ABCEZE / ASAS GIE SALINDRES CG 30	50% des opérations engagées Études engagées Étude engagée Travaux engagés	38% des opérations prévues sur 2011-13 sont engagées Etudes engagées (SMABCèze, ASA de SAINT-JEAN), étude envisagée (ASA de POTELIERES) <i>Etude non engagée</i> Etude de définition en cours. En attente de données de l'étude de détermination des volumes prélevables maximums



En confrontant les niveaux de réalisation globaux et ceux relevant des priorités 1 du contrat de rivière, deux constats s'imposent :

1. Les niveaux de réalisation des priorités 1 sont décevants.
Les volets A « *Qualité des Eaux* », et B « *Gestion de la ressource et des milieux* » présentent un bilan insuffisant. Si près de la moitié des actions ont été effectivement engagées sur les deux volets (respectivement 45% et 48%), les montants engagés demeurent relativement faibles puisqu'ils représentent seulement 20% et 37% des montants prévus au titre du contrat de rivière pour l'année 2011.
2. Les taux d'actions « Priorités 1 » du volet C sont similaires aux niveaux de réalisation observés toutes priorités confondues.

7. ORIENTATIONS

*Le taux global¹ de niveau de réalisation des investissements pour le Contrat de Rivière de la Cèze sur l'année 2011 s'élève à **59%** (4.18 millions d'euros engagés sur 7.13 millions programmés).*

L'analyse du Bilan de l'année 2011 permet de définir des axes afin d'améliorer ce ratio dans les années à venir :

- 1.** Le suivi du Syndicat auprès des différents maîtres d'ouvrage doit être amélioré. Comme précisé précédemment, les communes du bassin versant sont pour l'essentiel rurales. De fait, les capacités des maîtres d'ouvrage sur les thématiques du contrat demeurent insuffisantes pour garantir le respect de la programmation précisée dans le contrat. **Le renforcement du suivi, grâce à un accompagnement de la maîtrise d'ouvrage par le Syndicat permettrait de pallier en partie les difficultés rencontrées. A terme, le portage de ces actions devra être engagé dans un cadre intercommunal (mutualisation des moyens, conditionnalité des aides de l'Agence de l'eau).**
- 2.** Tant la notion de Contrat de Rivière que sa programmation souffre d'une réelle méconnaissance de la part des élus. En dépit d'un travail concerté sur le bassin et d'interventions auprès des différents maîtres d'ouvrage, le travail d'appropriation n'est pas achevé. **Aussi, la garantie principale de réussite du contrat réside dans une communication ciblée à destination des élus. Exposer les tenants et les aboutissants du Contrat de Rivière de la Cèze doit constituer le socle de la stratégie de communication du Syndicat ABCèze.**
- 3.** Les financeurs rencontrent potentiellement des difficultés dans la gestion des dossiers de demande de subventions. Le montage du dossier par les maîtres d'ouvrage s'avère parfois déficient. **Aussi, dans le souci partagé de respect de la programmation du contrat, le Syndicat propose d'effectuer une validation du dossier lors de son envoi par les maîtres d'ouvrage aux financeurs.** (Cf. Annexe « Guide à destination des Maîtres d'ouvrage »)
- 4.** La réhabilitation des infrastructures d'assainissement connaît une réelle dynamique sur le bassin versant (Volet A1) que l'on peut aisément relier à l'effet « Contrat de Rivière ». Toutefois les autres thématiques du contrat ne peuvent pas être délaissées par les maîtres d'ouvrage. **Les objectifs du contrat de rivière qui traduisent les orientations nationales et européennes appliquées aux problématiques du bassin de la Cèze imposent une mobilisation accrue sur les thèmes de la ressource en eau et de la planification de sa gestion, de la lutte contre les pollutions diffuses et de la restauration des milieux.**
- 5.** La réussite du contrat passe inéluctablement par la mobilisation et une meilleure implication des acteurs socio-économiques. Jusqu'alors, le manque d'investissement de ces acteurs s'est révélé préjudiciable. Il apparaît indispensable de mettre en œuvre une réelle coordination afin de garantir la mise en œuvre des actions à venir.

¹ Le taux global de réalisation ne prend pas en compte l'action B 2.7 du contrat de rivière (Commune de TRESQUES).
Le calcul du niveau de réalisation en incluant cette opération est de 48%.

6. La mutualisation des données en vue de réaliser le bilan a été contrainte par l'absence de cadre normatif permettant d'échanger des informations entre le Syndicat, les partenaires financiers et les maîtres d'ouvrage. Dans un souci d'efficacité, il convient de déterminer au plus tôt les modalités de partage des données dans la perspective du bilan à mi-parcours.
7. La mise en œuvre des Programmes d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) répond d'une obligation réglementaire. Parallèlement à la mise en œuvre du contrat de rivière, ils permettront de mobiliser des fonds supplémentaires susceptibles de renforcer la dynamique en cours sur le bassin versant en termes de lutte contre les inondations.
8. La priorisation des actions dans le Contrat de Rivière renvoie à la nécessité d'agir au plus vite considérant les enjeux environnementaux et sanitaires. La difficulté à mobiliser les maîtres d'ouvrage sur ces projets phares est patente au regard des résultats.

Le volet A (priorités 1) présente des ratios de réalisation faibles (notamment au niveau des montants engagés pour 2011). Cet écueil s'explique en partie par des retards sur 4 programmes :

- la construction d'une station d'épuration sur la commune de SAINT LAURENT DE CARNOLS (622 900 euros soit **31%** du montant 2011 des priorités 1 sur le volet A / *en cours en 2012*),
- La construction d'une station d'épuration sur la commune de POTELIERES (700EH) (590 000 euros soit **28%** du montant 2011 des priorités 1 sur le volet A / *en cours en 2012*)
- la mise en conformité des captages (procédure réglementaire et travaux de protection...),
- La réalisation des profils de baignade sur la Haute Cèze (*en cours en 2012*),

Enfin, la nécessité d'une collaboration constructive avec la Chambre d'Agriculture du Gard est tangible au regard du nombre d'actions restant à mettre en œuvre. La signature d'un accord cadre entre l'Agence de l'eau et la Chambre d'Agriculture devrait permettre de conduire les actions 2011 dans les meilleurs délais.

En dépit de la problématique protection contre les inondations sur la commune de Tresques, les résultats du volet B paraissent honorables. Le taux de réalisation au sortir de 2011 (69% hors Tresques) devra être renforcé. Les enjeux liés à la ressource en eau sont prioritaires sur un bassin versant situé en Zone de Répartition des Eaux.

La priorisation des actions de priorité 1 dans le suivi du syndicat doit donc constituer la norme afin de satisfaire aux objectifs du contrat de rivière.

- 1. Guide Méthodologique à destination des Maîtres d'ouvrages.**
- 2. Engagement financier prévisionnel des partenaires.**
- 3. Article « Midi Libre »**
- 4. Organigramme du Syndicat Mixte ABCèze.**

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE CONTRAT DE RIVIÈRE CÈZE 2011/2015 VOLET ASSAINISSEMENT / EAU POTABLE

Le **CONTRAT DE RIVIÈRE CÈZE** est un outil partenarial fixant la trame des investissements d'avenir dans les thématiques de l'utilisation rationnelle de la ressource en eau, l'amélioration de la qualité des cours d'eau et la gestion de milieux naturels.

Le Contrat de rivière constitue un sésame pour l'accès aux fonds publics. À ce titre, les actions inscrites au contrat disposent d'une aide financière substantielle.

Cependant, la mise en œuvre de ces actions nécessite des pré-requis. Les maîtres d'ouvrage doivent avoir connaissance de la conditionnalité des aides financières attribuées par les financeurs (Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Agence de l'eau...). De la pertinence du dossier de demande de subvention dépend l'octroi des subventions.

Afin de vous seconder au mieux dans vos démarches, le **SYNDICAT ABCÈZE** en charge du pilotage et de l'animation du contrat vous propose une assistance technique. Ce guide a vocation à vous informer des modalités réglementaires et administratives préalables à la mise en œuvre de vos projets.

Étape 1

APPROCHE GLOBALE

VOTRE PROJET S'INSCRIT-IL DANS LA CONTINUITÉ D'UN SCHÉMA DIRECTEUR (schéma directeur assainissement ou eau potable) ?

(Assainissement : par extension présence d'un zonage assainissement)

Si non : les aides sont conditionnées au respect des préconisations définies dans les Schémas.

La commune/EPCI doit se mettre en conformité au plus vite.

Étape 2

LIEN CONTRAT DE RIVIÈRE

LES ACTIONS PORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE SONT-ELLES INSCRITES AU CONTRAT DE RIVIÈRE CÈZE 2011/2015 ?

Si oui : Votre projet fait l'objet d'une fiche action inscrite dans le contrat de rivière.

Si non : Le Contrat de Rivière constitue le catalyseur des actions Eau potable / Assainissement sur le bassin versant de la Cèze. **Toute action inscrite au contrat sera prioritaire au regard des autres.**

Le Syndicat se tient à votre disposition pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Étape 3

COMPOSITION DU DOSSIER

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMPORTE-IL L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS REQUIS ?

Une vigilance particulière est demandée aux maîtres d'ouvrage. L'absence ou le manque de précision des éléments du dossier rend caduque la demande de subventions.

NATURE DES OPÉRATIONS	DOCUMENTS À FOURNIR
ÉTUDES	<ol style="list-style-type: none">Cahier des charges de l'étude s'il s'agit :<ul style="list-style-type: none">- d'un diagnostic global de l'assainissement- de l'élaboration d'un schéma directeur- d'une étude temps de pluie- ...Estimation des coûts des études (le cas échéant, préciser le détail du coût par étude) et des coûts des missions d'assistance (assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre)Délibération de la commune/EPCI (cf. PJ)
TRAVAUX	<p>Documents à fournir quelle que soit la nature des travaux :</p> <ol style="list-style-type: none">Un dossier d'avant-projet comportant a minima :<ul style="list-style-type: none">- un mémoire explicatif (contexte, études réalisées, volets réglementaire et environnemental, volets technique et financier)- une note de calcul justifiant des dimensionnements retenus- les plans, schémas et profils détaillés des travaux- le détail estimatif et quantitatifListe des actions prioritaires issues des schémas directeurs (indiquer le niveau de réalisation des actions)Prix de l'eau actuel détaillé (facture type 120 m3)Délibération de la commune/EPCI (cf. PJ)Copie des fiches actions du Contrat de Rivière

Étape 4

VÉRIFICATION DU DOSSIER

DANS UN SOUCI D'EFFICACITÉ, LE SYNDICAT ABCÈZE VOUS PROPOSE DE VÉRIFIER LA COMPOSITION DE VÔTRE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION.

(Bien que non obligatoire, cette étape représente une assurance qualité auprès des partenaires financiers.)

CONTACTS SYNDICAT ABCÈZE :

Chargée de mission / Maud CLAVEL / mclavel@abceze.fr / 04.66.25.23.21
Chargé de mission / Vincent BERNAD / vbernad@abceze.fr / 04.66.25.23.21

Étape 5

DÉPÔT DU DOSSIER

UNE FOIS FINALISÉ, LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE TRANSMIS PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX FINANCEURS (POUR LE GARD : GUICHET UNIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD).

CONTACT CONSEIL GÉNÉRAL DU GARD :

Chef du Service de l'Équipement Communal
Didier DARBOUSSET / didier.darbousset@gard.fr / 04.66.76.77.91

ENGAGEMENTS FINANCIERS PREVISIONNELS DES PARTENAIRES

	UE		Etat		AE		Région LR		Région RA	
	2011	TOTAL 2011-2015	2011	TOTAL 2011-2015	2011	TOTAL 2011-2015	2011	TOTAL 2011-2015	2011	TOTAL 2011-2015
Volet A1	0	0	0	0	1 204 200	6 587 560	0	102 000	0	0
Volet A (sans A1)	27 000	207 000	0	0	286 300	2 155 000	44 250	301 000	3 750	4 000
Volet B1	37 500	127 000	0	0	202 500	2 135 700	33 500	202 400	2 100	39 300
Volet B2	42 500	254 500	16 000	353 000	0	138 750	49 000	1 116 000	0	0
Volet B3	23 000	47 000	8 000	58 000	564 500	3 893 000	11 500	78 750	0	0
Volet C	0	0	10 080	50 400	198 500	881 900	23 900	114 500	0	0
TOTAL	130 000	635 500	34 080	461 400	2 456 000	15 791 910	162 150	1 914 650	5 850	43 300

	CG30		CG07		CG48		SMD		Autres MO	
	2011	TOTAL 2011-2015	2011	TOTAL 2011-2015	2011	TOTAL	2011	TOTAL	2011	TOTAL
	994 700	6 214 210	125 600	1 050 600	0	102 000	0	0	1 604 500	8 233 830
	58 200	356 000	0	0	0	0	7 500	86 000	186 000	811 000
	0	142 800	3 510	26 910	0	0	82 900	613 700	142 990	1 093 190
	40 000	1 336 000	0	0	0	0	84 500	1 934 750	53 000	1 197 000
	315 800	2 589 800	0	0	0	0	0	5 250	442 200	3 158 200
	900	4 500	0	0	0	0	76 920	317 400	110 700	404 300
	1 409 600	10 643 310	129 110	1 077 510	0	102 000	251 820	2 957 100	2 539 390	14 897 520

Un contrat de bassin pour préserver la Cèze

Eau | Sur cinq ans, 48 M€ financeront quelque 250 actions.

Hier, représentants de l'État, de la Région, du Département, maires et acteurs du monde associatif avaient rendez-vous en mairie de Saint-Ambroix. C'est là, en effet, qu'était prévue la présentation des actions appelées à être mises en œuvre après la signature du contrat de rivière concernant La Cèze.

De sa source, sur le Mont Lozère, jusqu'au moment où elle gonfle les eaux du Rhône, son bassin couvre une superficie de 1360 km², soit 103 communes, peuplées par près de 78 000 habitants. Dans sa partie intermédiaire, comme le souligne Franck Cazin, le directeur du syndicat mixte d'aménagement du bassin-versant de la Cèze, « la rivière a beaucoup souffert des activités, en particulier entre Bessèges et Tharoux. Les dégâts concernant en particulier les prélèvements de graviers ont causé un lourd préjudice au lit de la rivière. Une étude estime à 300 ans le déficit de transport sédimentaire. Cela cause l'érosion du lit. La rivière s'enfoncé et les nappes phréatiques à proximité connaissent le même phénomène... »

Pour éviter que ces captages ne s'assèchent, des solutions existent et seront lancées dès le début de l'année grâce au contrat de rivière. Celui-ci courra jusqu'en 2015 et sera accompagné d'une enveloppe de 48 M€.

« Un financement nécessaire à la réalisation des 250 actions qui ont été validées par chacun des maîtres d'ouvrage. Ce contrat est l'aboutissement de six ans de concertation afin de traiter toutes les thématiques de la gestion de l'eau. Les maires ont compris tous les enjeux et doivent saisir l'extraordinaire opportunité qui s'offre à eux. C'est en particulier le cas pour les travaux de remise en état des stations d'épuration et plus encore pour ceux qui doivent en construire de nouvelles. Trop, dans la partie cévenole du cours d'eau, ont encore d'importants efforts à réaliser dans ce domaine. C'est pour cela qu'une quinzaine sera renouvelée ou tout simplement créée... » Suivant Yvan Verdier, le président du syndicat AB Cèze, tout le monde a donc signé le précieux



■ Le préfet a signé l'engagement direct de l'État à hauteur de 1% du budget.

Objectif et moyens

Un tel contrat a pour objectif de promouvoir une gestion globale, concertée et équilibrée d'un cours d'eau et de ses affluents. Pour cela, il définit des objectifs de gestion des cours d'eau et établit un programme d'actions regroupant tous les maîtres d'ouvrage du bassin-versant pour répondre à ses objectifs. Le contrat prévoit aussi la valorisation du cours d'eau et de ses affluents et de leur patrimoine associé, notamment par l'aménagement de sentiers de découverte.

Pour concrétiser l'ensemble de ces actions il contractualise les financements avec les différents partenaires. Les principaux étant l'Agence de l'eau et le conseil général du Gard alors que l'autofinancement s'élève à près du tiers de l'opération.

L'Union européenne met également

ACTIONS

Enjeux multiples

Les enjeux du contrat de rivière signé hier sont multiples. Ils consistent cependant pour beaucoup à préserver la qualité de l'eau (traitement, sensibilisation du monde agricole) afin que le tourisme, en particulier, ne soit pas confronté à une rivière qui deviendrait impropre à la baignade. La gestion de la ressource occupe également une place essentielle. « Actuellement, on prélève plus que le bassin peut fournir. Cela a notamment pour cause le mauvais état des réseaux d'alimentation en eau potable. Dans certaines communes, sur un litre prélevé, seulement un tiers sort du robinet », reconnaît Franck Cazin. Plus de 36 M€ seront donc destinés aux deux chapitres essentiels que constituent la gestion et la qualité.

Les instances de concertation du bassin de la Cèze

Les 6 Commissions géographiques

Basse Vallée de la Cèze

Président Serge BOISSIN

Vallée de la Tave

Président : Jean-Denis KLEIN

Aval des Gorges

Président : Martial BONNEFOND

Moyenne Vallée de la Cèze

Président : Daniel PIALET

Vallée de l'Auzonnet

Président : Pascal MILESI

Haute Vallée de la Cèze

Président : Jacques MARC

Le Comité de rivière

Président Yvan VERDIER

Les Comités de Pilotage NATURA 2000

Site Natura 2000 La Cèze et ses Gorges

Président Yvan VERDIER

Site Natura 2000 Haute Vallée de la Cèze et du Luech

Président Yvan VERDIER

Site Natura 2000 Marais de Malibaud

Président Yvan VERDIER



**SMAB Cèze 2 allée des Maraîchers 30500 Saint Ambroix -
tél. 04.66.25.32.22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr**



Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze

ORGANIGRAMME

février 2012

**SMAB Cèze 2 allée des Maraîchers
30500 Saint Ambroix - tél. 04.66.25.32.22
accueil@abceze.fr - www.abceze.fr**

Département du Gard

Com. Com Cèze Cévennes
St-Ambroix, Allègre-les-Fumades, Rivières de Theyrargues,
Rochebide, St Denis, St Jean de Mandéjols, St Victor de
Malcap, Tharaux, Navailles, Méjannes le Clap, St Privat
de Champagnos, Courry, St Brès, Patelières

Com. Com Cèze Sud

Chusabert, Codolet, Ozan

Com. Com Grand Lussan

Lussan, Fons sur Lussan, Fontarèches, La Bruguière,
Vallérargues, Pougnadoresse, St Laurent la Vermède, la
Bastide d'Engras

Com. Com Mont Bouquet

Brouzet les Alès, St Just et Vacquières, Servas, Bouquet, les
Plans, Seynes

Com. Com Pays de Cruzières

St André de Cruzières, St Sauveur de Cruzières

Com. Com Pays Grand Combien

Portès

Com. Com Val de Tave

Covillargues, Comaux, Gaujac, le Pin, St Paul les Fonts, St
Pons la Calm, Tresques

SIA de la Cèze

Camblon, Goudargues, Montfals, la Roque sur Cèze, St
André de Roquepertuis, St Laurent de Camols, Verjeuil

SIVOM Vallées Orientales Mont Lozère

Auliac, Bessèges, Bonnevaux, Bordezac, le Chambon,
Gagnières, Mailières sur Cèze, Peyremale, Robiac
Rochessadoule

Bagnols sur Cèze

Barjac

Chamborigaud

Génolhac

Le Martinet

Les Magès

Malbosc

Meyrannes

Sabran

St Florent sur Auzonnet

St Gervais

St Jean de Valériscle

St Julien de Cassagnas

St Marcel de Carèret

St Michel d'Euzet

St Paul le Jeune

Sénéchas

Les Elus

Président : Yvan VERDIER

Bureau

- Serge BOISSIN, Vice Président,
 - Jean-Denis KLEIN, Vice Président,
 - Martial BONNEFOND, Vice Président
 - Daniel PIALET, Vice Président
 - Pascal MILES, Vice Président
 - Jacques MARC, Vice Président
 - Jean-Claude PARIS, Conseiller Général du Gard
 - Edouard CHAULET, Conseiller Général du Gard
 - Membre associé, représentant les Communes ardéchoises
- Jean-Manuel GARRIDO, Maire St André de Cruzières

Comité Syndical

Daniel DEMATEIS, suppléant Patrick DUMAS
Jacques MARC
Martial BONNEFOND, suppl. Camille RIVIERE
Eric LIEVENS, suppl. Gilles DELALIEU
Jean-Denis KLEIN, suppl. Dominique CANNAUD
Jérôme TALON, suppl. Alain PUGNIERE
Serge BOISSIN, suppl. Jean-Louis RENVERSEAU
Louis CHINIEU, suppl. Bernard CHARMASSON
René DOUSSIERE, suppl. Jacinto SANTOS
J.M.GARRIDO, suppl. Fabrice COURBON
Laurent HOURS, suppl. Olivier ROUQUETTE
Alain VIGOUROUX, suppl. Serge GRAVIL
Roch VARIN D'AINVELLE, suppl. Benoit EKEL
Dominique SERRE, suppl. Marcel VILLESSECHE
Jean-Marc FRANCOIS, suppl. Dominique EKEL
Daniel PIALET, suppl. Jean-François FLANDIN
Pierre CHANTE, suppl. Pierre GINESTE
Edouard CHAULET, suppl. Guy LAGANIER
Jean LARNAC, suppl. Denis COURT

Jean-Jacques GROSSELIN, suppl. Christian GIALIS
Pascal MILES, suppl. Patrick SACRE
Michel HERAUD, suppl. Jérémy PAGES
Ullyse MICAELLI, suppl. Vincent FRANCE
Jean BRUNET, suppl. Gérard ROUSSEL
Gérard LEGROS, suppl. Francis TILLAULT
Yvan VERDIER, suppl. Alexandre PISSAS
Christophe SERRE, suppl. Denis BOUJAD
Jean-Claude PARIS, suppl. Patrice PRAT
Claude MASSE, suppl. Monique GRAZIANO-BAYLE
Edouard CHAULET, suppl. Jean-Luc PRAUX
André FABRE, suppl. Eliane GOUBE
Michèle POSTEL-VINAY, suppl. Alain DOMERGUE
Fabien CHARDON, suppl. Eric MAGNANELLI
Jean-Claude PARIS, suppl. Henri CHAMPETIER
Régis HUREZ, suppl. Robert CHAMBOREDON
Bernard VOORDCKER, suppl. Serge LECOMTE
Laurent IMBERT, suppl. Bruno REYNOLD DE SERESIN
Gérard CATANESE, suppl. Elio PAULETTO

Les services

Directeur : Franck CAZIN

Pôle administratif et financier

Sandra MATON
responsable
Claudine
BONNEFOY
Céline GALDIN
secrétariat

Aline TEISSIER
agent d'entretien

Pôle technique - thématiciens

Maud CLAVEL *
chargée de mission
Contrat de rivière,
gestion de l'eau
* remplacement 1er
semestre 2012 par
Vincent BERNAD

Anthony LAURENT
chargé de mission
Natura 2000,
milieux

Joël GUILLERME
technicien
travaux ripisylve
et morphologie

Mathieu CATALA
technicien
gestion de l'eau,
Natura 2000

Pôle technique - Equipe verte

Didier PELLARD
Chef de l'équipe
verte
Laurent COSTE
Adjoint

David DESCHANEL
Mathilde LESQUEY
Alexis RICHARD
équipers